

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 14 avril 2020



ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 → POINT AJOUTÉ EN DÉBUT DE SÉANCE
8. Approbation d'une demande de dérogation aux règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances des Masters : Master didactique des langues parcours FLE à distance
9. Approbation de la demande de modification exceptionnelle du règlement des études du DU Français Langue Étrangère à distance
- ~~10. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021~~
- ~~11. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés~~
12. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
13. Questions diverses

Président·e de séance**Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER			Nicolas DOUAY
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX	X		
Véronique MOLINARI	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>			
Sylvie VIANNET (T) <i>En attente d'une suppléante</i>	X		
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)	X		
Elsa DURIEZ (S)	X		
Joséphine BOURGEOIS (T)	X		
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)	X		
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)	X		
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)	X		
Sacha GOUILLET-VEUX (T)	X		
Clara ARDOUIN (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)	X		
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)	X		
Olivier OCCELLO (T)			
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)	X		

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA	X	
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche	X	
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante	X	
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X (Audrey GONINET)	

Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant	X	
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Françoise LERICHE	Présentation de la demande de réouverture du parcours 3FE	X	
Michel SEVE	Présentation de la demande de création du DU Thérapeutiques et microbiotes	X	
Jean-Michel MIEL	Directeur de la DAJI	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

→ Par Caroline BERTONECHE

- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020**
- 3. Processus d'accréditation : information, point d'étape**
- 4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante**
- 5. Information sur le plan de continuité pédagogique**
- 6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique**
- 7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**
- 8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021**
- 9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021**
- 11. Questions diverses**

Informations de la Présidente du CAc

- **Composition de la CFVU**

Démission de Philippe FERRARI, remplacé par Zineb SIMEU-ABAZI

- **Modifications de l'ordre du jour :**

- Suppression des points 7 et 8 concernant le FLE à distance
- Ajout d'un point concernant la tenue des jurys de thèse et HDR à distance, à la demande des élus de la liste EPUI
- Proposition d'amendement du PCP des élus SGEN-CFDT UNSA
- Proposition de motion relative au PCP des élus CGT, FSU, NUC et UNEF

Informations de la Présidente du CAc

- *Chargé de mission faisant fonction de VP Formation par intérim*

Kevin SUTTON – MCF en géographie, UFR ARSH – UMR PACTE

- **UGA depuis sept 2014 (UPMF)**
- **PRAG Université de Savoie 2006-2014**

Thèse soutenue en 2011 sur les nouvelles traversées alpines – UMR Edytem

Principales responsabilités collectives exercées

En local

- **Administrateur provisoire de la CSPM H3S**
- **Directeur de l'UFR ARSH (depuis 2018 ; adjoint 2017-2018)**
- **Diverses resp. pédagogiques depuis 2010 (notamment parcours MEEF 2015-2020)**

A l'échelle nationale

- **VP CAPES histoire-géographique depuis session 2018**
- **Membre du jury du CAPES (2012-2013) et de l'agrégation (2014-2017)**
- **Membre du bureau de la CDUL (Conférence dir UFR de Lettres-sc. Humaines)**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020**
→ *Par Caroline BERTONECHE*
2. Processus d'accréditation : information, point d'étape
3. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
4. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020

Les projets de relevés de décisions des séances de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire des 13 janvier et 20 février 2020 transmis avec la convocation n'appellent aucune demande de modification.

Les relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020 sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. **Processus d'accréditation : information, point d'étape**
→ *Par Kevin SUTTON*
2. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
3. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Processus d'accréditation : information, point d'étape

Partie haute

- Relecture des fiches mention terminée – échanges en cours avec les composantes
- Dépôt décalé par l'HCERES au 01/05 – marge de tolérance sur la date

Partie basse

- Cadrage devait être discuté en CFVU le 16/04 – retard d'1 mois environ
- Décalage qui sera répercuté sur tout le processus – attente avant de définir un nouveau calendrier car situation évolutive

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. **Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante**
→ *Par Martin OUDART et Pierrick BEDOUC*
2. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Rappel statuts

- ▶ Statuts : CVE est une formation du CAc (paragraphe 3)
- ▶ Art 52 : Une commission vie étudiante est créée par **délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire** qui en fixe la **composition** et les modalités de désignation de ses membres. Elle décide également des **compétences** qu'elle lui délègue parmi celles dans le champ de la vie universitaire mentionnées à l'article 49 sans pour autant pouvoir lui déléguer **l'intégralité de ces dernières**.

Missions de la Commission vie étudiante

- ▶ Proposition de périmètre CVE et de délégations de la CFVU (statuts de l'EPE)
 - 10. (CFVU) Adopte les mesures globales permettant aux étudiants de développer des activités culturelles, sportives, associatives et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ;
 - 11.(CFVU) Adopte les mesures globales permettant le soutien de la vie associative des étudiants ;
 - 12. (CFVU) Propose des orientations de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants (**hors pédagogie**), notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, fait des propositions en ce qui concerne les services médicaux et sociaux

- Elabore la politique de la vie étudiante, rédige un schéma directeur de la vie étudiante
- Pilote et évalue la politique de vie étudiante (définition des indicateurs, etc)
- Pilote l'utilisation des moyens dédiés à la vie étudiante dans le respect de l'enveloppe et du cadre stratégique défini par le conseil d'administration,
- Pilote la programmation et le bilan CVEC sur proposition du comité ressource CVEC qu'elle soumet au conseil d'administration

Composition

- ▶ Pilotage : VPVE + VPE
- ▶ Secrétariat de séance par DVE
- ▶ 3 élus étudiants titulaire et 3 élus étudiants suppléants : désignés par la CFVU parmi élus CFVU ou CA
- ▶ 1 élu doctorant : ~~désigné par le CED~~ désigné par la CFVU parmi les élus doctorants de la commission recherche ou du Conseil du CED
- ▶ 2 élus personnels : désignés par la CFVU dont un issu des personnels élus de la CFVU et un issu des personnels élus du CA
- ▶ 6 VPE et équivalent des composantes académiques
- ▶ 6 représentants des composantes académiques (Directeur composante ou Directeur administratif ou VPVE et équivalent)
- ▶ 1 VPE CROUS
- ▶ 1 direction générale du CROUS
- ▶ 4 VP : VP Valence, VPCST, VP RSE, VP RTI
- ▶ Collectivités invitées : Metro, Valence, Région
- ▶ Invités : Rectorat, DGS, DGDF, ADUDA, DCCST, DGDRTI, DGD BAPSO, DirCom, SUAPS, CSU, SAH, CED, VP Numérique, VP Santé, VP Finance, CM OEIP +/- CM à venir
- ▶ 26 membres (12 étudiants soit 46%) + 19 invités
- ▶ Au moins 2 fois par an

Alexis FAYOLLE : Interasso soutient la mise en place d'une Commission Vie étudiante depuis longtemps car elle est importante pour l'émancipation, le soutien et l'autonomie de la vie étudiante. Nous sommes donc très heureux que ce projet puisse aboutir aujourd'hui.

Thierry PLACETTE : Cette commission sera-t-elle en charge de la CVEC ? Est-ce qu'elle se substitue à ce qui était en place jusqu'à présent ?

Martin OUDART : Cette commission aura les mêmes prérogatives que celles qu'avait la Commission Vie étudiante de la ComUE au périmètre auparavant inter-établissements, et aujourd'hui inter-composantes académiques. Il y aura également un Comité ressources CVEC qui s'apparentera au Comité CVEC, et qui rendra compte à cette Commission Vie étudiante. La Commission Vie étudiante aura la charge de soumettre au Conseil d'administration la proposition de programmation CVEC.

Gwenaël DELAVAL : Pourquoi l' élu doctorant est-il désigné par le Collège des études doctorales (CED) alors qu'il y a également des élus doctorants qui siègent au CA et à la Commission Recherche ?

Martin OUDART : Nous en avons discuté avec le directeur du Collège doctoral. Nous avons fait ce choix par souci de simplicité et parce que le CED s'occupe en partie de la vie des doctorants, notamment concernant l'aide sociale et le harcèlement. Je ne vois pas d'objection particulière à ce que l'appel à candidature soit ouvert également aux doctorants de la Commission Recherche, mais dans ce cas il faudrait que la désignation soit faite par la CFVU.

Pierrick BEDOUCH : L'objectif est d'avoir une désignation par un organe qui représente les doctorants, d'avoir le meilleur relai possible auprès des usagers concernés. Je suis d'accord pour élargir à la Commission Recherche.

Il est convenu de modifier la composition de la Commission Vie étudiante afin que l' élu doctorant soit désigné par la CFVU parmi les élus doctorants de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales.

Laurence VIANES : Est-ce que les vice-présidents ont la possibilité de se faire représenter ?

Pierrick BEDOUCH : Les vice-présidents et les représentants des composantes académiques pourront se faire représenter. En revanche, il me semble important que les vice-présidents Valence, CST, RSE et RTI soient présents car il s'agit d'une instance de grande importance par rapport à leurs missions.

Hugo PREVOST : Etant donné l'importance de cette commission, ne faudrait-il pas prévoir des réunions plus fréquentes ? Est-ce que toutes les décisions repasseront par la CFVU ? Cela me semble nécessaire.

Pierrick BEDOUCH : Oui, il s'agit de permettre une gestion la plus opérationnelle possible des champs de la vie étudiante et de préparer le travail de la CFVU, sans se substituer à cette dernière ; il s'agit de travailler en complémentarité. Il y aura des présentations à la CFVU, et le cas échéant des discussions, tout comme ce sera le cas au CA et au CAC pour les questions qui relèvent de leurs périmètres.

Martin OUDART : Il s'agit bien de complémentarité. Il y a une délégation de compétences, telle que prévue par les statuts de l'université, mais nous pourrions assurer une information régulière de la CFVU si vous le souhaitez. Les sujets majeurs tels que les schémas directeurs relèvent du CAC et du CA, mais ils pourront être discutés en CFVU si vous le jugez nécessaire.

Hugo PREVOST : Il serait intéressant d'avoir en amont un cadrage précis de ce qui doit repasser d'une part en CA et d'autre part en CFVU.

Martin OUDART : Tout ce qui a trait au financier repasse au CA, le schéma directeur de la Vie étudiante repasse nécessairement au CAC et au CA. Le principe de délégation de compétence, inscrit dans les statuts, avait été approuvé par les représentants étudiants pour permettre un meilleur traitement de ces questions, et une autonomisation et un développement de la vie étudiante. Il est important que les membres de la CFVU soient facilement informés des discussions qui ont lieu dans cette instance, et que les enjeux majeurs fassent l'objet d'une présentation. Néanmoins, il me semble compliqué de faire voter en CFVU les questions qui relèvent des compétences déléguées, notamment parce que l'objectif de cette délégation était de rendre l'instance plus autonome et plus agile. La composition de la Commission Vie étudiante permettra une large expression étudiante.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Par rapport à la fréquence des réunions, il est indiqué 2 fois par an à titre indicatif. Je pense que la commission saura adapter la fréquence des réunions en fonction des besoins. Par ailleurs, il est important que cette instance puisse bénéficier d'une certaine indépendance, dans la limite du cadre déjà défini concernant les questions qui doivent repasser en CFVU et en CA, afin de mener à bien des projets de manière efficace.

- Délibérations -

Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante

Il est convenu de modifier la composition de la Commission Vie étudiante afin que l'élu doctorant soit désigné par la CFVU parmi les élus doctorants de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales.

La composition et les attributions de la Commission Vie Étudiante sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	31
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la composition et les attributions de la Commission Vie Étudiante.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. **Information sur le plan de continuité pédagogique**
→ *Par Kevin SUTTON*
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Le plan de continuité pédagogique est organisé en 2 parties. La première partie récapitule les différents principes qui ont guidé l'action de l'établissement dans cette phase de confinement, pour assurer une continuité d'enseignement. La seconde partie, soit le point 7, constitue la partie réglementaire qui va être soumise au vote de la CFVU.

Retour sur les 4 semaines de confinement

- La fermeture au public et la mise en place du confinement se sont succédées très rapidement.
- Le 11 mars, un courrier a été adressé aux composantes pour identifier les enseignements prioritaires.
- Le 13 mars, une réunion s'est tenue avec les directeurs de composantes pour préciser quelques principes afin de guider la continuité des enseignements (ex : privilégier des dispositifs souples).
- Enorme investissement des équipes pédagogiques et administratives pour mettre en place très rapidement des ressources pédagogiques, des enseignements, des modes d'interaction avec les étudiants.
- Important travail d'accompagnement de la DAPI pour la mise en œuvre.
- Recensement des étudiants en manque d'équipement informatique ou de connexion internet, qui se poursuit encore actuellement.
- Stock de tablettes de la faculté de Médecine et d'ordinateurs de l'IUT1 qui ont été reconfigurés et dont un certain nombre ont été livrés aux étudiants identifiés.

- Travail avec l'entreprise Wizbii pour une mise à disposition de PC reconditionnés puis livrés aux étudiants.
- Travail sur la connexion : commande de cartes SIM 4G livrées aux domiciles des étudiants.

	Composante	Matériel livré	Matériel en instance d'être livré	Cartes SIM 4G commandées
Suivi du matériel informatique mis à disposition des étudiants	SHS	6	1	
	ARSH	4	2	
	DLST	2	1	
	Droit	2	2	
	STAPS		3	4
	DAEU	3		
	LE	3	3	
	LLASIC	2	3	
	IUGA	2	1	9
	IUT Valence	1	2	
	CUEF	2		
	FEG	2		
	DSDA		3	
	IUT 1	7		
	Polytech		1	
	IUT 2	1	2	10+13 liste complémentaire
Phitem		7		
TOTAL	37	31	23	

Etat au vendredi 10 avril

Joséphine BOUGEOIS : Merci pour ce travail de recensement des étudiants en difficulté matérielle. Néanmoins, il nous semble que le nombre de personnes concernées est très faible par rapport aux 60 000 étudiants inscrits à l'UGA. Il faut également prendre en compte toutes les personnes débordées par la charge de travail salarial.

Kevin SUTTON : La phase de distribution de matériel est toujours en cours. La charge de travail demandée aux étudiants a fortement augmenté ; nous avons sollicité les directions de composantes afin que les équipes pédagogiques soient vigilantes à ce sujet.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Interasso tient à vous remercier pour la façon dont vous gérez la crise, et pour l'intégration de modifications dans le plan de continuité pédagogique.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. **Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique**
→ *Par Kevin SUTTON*
6. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Après lecture de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, des discussions ont eu lieu et des demandes de modifications ont été exprimées.

La CFVU doit ainsi se prononcer sur :

- La proposition de motion des élus CGT, FSU, NUC et UNEF
- La partie relative aux modalités de maintien des évaluations terminales telle que rédigée initialement et les différents amendements proposés
- L'ensemble de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, amendement approuvé et modifications effectuées inclus (les modifications sont signalées plus bas en violet).

Proposition de motion

Les élus CGT, FSU, NUC et UNEF de la CFVU souhaitent soumettre une motion à l'approbation de la CFVU, en votant d'abord la première partie puis la seconde.

Première partie de la motion :

« Du fait du confinement et de la fermeture des locaux de l'UGA, les conditions ne sont plus réunies pour organiser l'évaluation des étudiant·e·s dans des conditions d'équité satisfaisantes. La « valeur des diplômes » n'a plus de sens si la première condition pour obtenir ce diplôme est d'avoir un logement viable, du matériel informatique en bon état de marche, une connexion internet suffisante, la disponibilité mentale requise pour étudier alors même que nous sommes tou·te·s en pleine crise sanitaire mondiale. Dans ce contexte, continuer d'enseigner a pour objectif principal de conserver un lien social avec les étudiant·e·s, entre étudiant·e·s, entre collègues ; l'évaluation ne peut que poursuivre un objectif formatif.

La CFVU de l'UGA décide donc, pour ne laisser aucun·e étudiant·e de côté dans cette crise majeure :

1. Qu'il ne peut être organisé, à l'UGA, d'évaluations à distance synchrones, lesquelles rendraient les conditions d'évaluation extrêmement inéquitables »

Seconde partie de la motion :

« 2. De valider le deuxième semestre de tou·te·s les étudiant·e·s au moyen de la note plancher de 12/20, améliorable par le contrôle continu. »

- Délibérations -

***Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
→ Vote de la motion proposée par les élus CGT, FSU, NUC et UNEF de la CFVU***

La première partie de la motion est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	16
Voix défavorables	26
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la première partie de la motion.

La seconde partie de la motion est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	40
Membres représentés	2
Nombre de votants	42
Voix favorables	12
Voix défavorables	29
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la seconde partie de la motion.

Demandes d'amendement

La partie du plan de continuité pédagogique relative aux modalités de maintien des évaluations terminales fait l'objet de plusieurs demandes d'amendement.

Il est convenu de soumettre au vote successivement :

- **le texte initialement proposé**

« Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- *à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure du rendu. Un délai minimal de 24h devra être respecté entre la mise à disposition du sujet et la date et heure de rendu ;*
- *à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage. »*

- **la proposition d'amendement des élus SGEN-CFDT UNSA**

« Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- *à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure limite du rendu. Hormis pour les questionnaires en ligne, un temps minimal d'accès à l'épreuve de 24h devra être respecté.*
- *à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage. »*

- **la première proposition d'amendement des élus CGT**

« Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- *à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure limite du rendu. Un temps minimal d'accès à l'épreuve de 48h devra être respecté. »*

- **la seconde proposition d'amendement des élus CGT**

« - à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage. Le choix sera laissé à l'étudiant de demander une alternative à l'oral avec un rendu écrit. »

- Délibérations -

Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique

→ Vote de la partie relative aux modalités de maintien des évaluations terminales et des différents amendements proposés

Le texte initialement proposé est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	13
Voix défavorables	28
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, le texte initialement proposé.

La proposition d'amendement des élus SGEN-CFDT UNSA est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'amendement des élus SGEN-CFDT UNSA.

- Délibérations -

Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique

→ Vote de la partie relative aux modalités de maintien des évaluations terminales et des différents amendements proposés

La première proposition d'amendement des élus CGT est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	13
Voix défavorables	28
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la première proposition d'amendement des élus CGT.

La seconde proposition d'amendement des élus CGT est soumise au vote. Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	39
Membres représentés	2
Nombre de votants	41
Voix favorables	14
Voix défavorables	26
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la seconde proposition d'amendement des élus CGT.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 1/12

7. Définition des évolutions réglementaires

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, chaque établissement arrête annuellement les modalités des contrôles des connaissances. Ces modalités peuvent prendre la forme d'un contrôle continu et régulier, ou d'un examen terminal, voire d'une combinaison de ces deux modes de contrôle. En application de ces dispositions, ces modalités ne peuvent en principe pas être modifiées en cours d'année.

Conformément à l'article 14 du cadre national des formations de juillet 2018 :
«Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. » ;

PCP : partie réglementaire soumise au vote 2/12

Considérant le document d'accompagnement aux plans de continuité pédagogique édité par la DGESIP, en date du 13 mars 2020, rappelant la position du Conseil d'Etat qui estime « *que les modifications de contrôle des connaissances doivent garantir l'existence d' "un délai raisonnable pour que [l'étudiant puisse] s'adapter à cette modification" »* ;

Considérant que l'Université Grenoble Alpes fait face à des circonstances exceptionnelles en raison du confinement et de la fermeture des bâtiments aux activités d'enseignement présentes, et afin de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur ;

Considérant l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

PCP : partie réglementaire soumise au vote 3/12

Les dispositions suivantes sont adoptées afin de permettre aux équipes pédagogiques d'élaborer leurs propositions d'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, et de les transmettre, via les composantes, à la CFVU pour validation. La compétence de validation des MCCC adaptées relève de la CFVU qui pourra déléguer cette compétence au Président de l'université. Dans ce cas, le Président de l'université validera ou non les adaptations après avis de la Vice-présidence formation et de la Vice-présidence étudiante. La CFVU devra dans ce cas être tenue informée régulièrement des décisions prises.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 4/12

a. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Le contrôle de l'assiduité est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance.

Les adaptations des modalités d'organisation des examens peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation. Ces dispositions s'appliquent aux différentes sessions d'examen dont l'organisation sera impactée par la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. Cette crise sanitaire ainsi que les incertitudes associées au calendrier de confinement et aux conditions de déconfinement contraignent à organiser ces sessions en mode distanciel.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 5/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

Il est conseillé de limiter le nombre d'évaluations initialement prévues et d'appréhender l'évaluation dans une dimension formative. Quand pour une UE il existe une ou des note(s) obtenue(s) avant le 16 mars, on privilégiera la prise en compte de cette/ces note(s) pour la validation de l'UE. Si l'UE n'a pas fait l'objet d'évaluation avant le 16 mars, on privilégiera de faire porter l'évaluation de l'UE sur les contenus traités avant le 16 mars.

En cas d'impossibilité d'évaluer une UE, il sera possible de la neutraliser.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 5/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

Il est conseillé de limiter le nombre d'évaluations initialement prévues et d'appréhender l'évaluation dans une dimension formative. Quand pour une UE il existe une ou des note(s) obtenue(s) avant le 16 mars, il sera possible de prendre en compte cette/ces note(s) pour la validation de l'UE. Si l'UE n'a pas fait l'objet d'évaluation avant le 16 mars, on privilégiera de faire porter l'évaluation de l'UE sur les contenus traités avant le 16 mars.

En cas d'impossibilité d'évaluer une UE, il sera possible de neutraliser **totalemment ou partiellement celle-ci**.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 6/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure du rendu. Un délai minimal de 24h devra être respecté entre la mise à disposition du sujet et la date et heure de rendu ;
- à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage.

Les évaluations continues pourront être adaptées en évaluations terminales écrites ou orales, en respectant les modalités évoquées ci-dessus.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 6/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure **limite** du rendu. **Hormis pour les questionnaires en ligne, un temps minimal d'accès à l'épreuve de 24h devra être respecté.**
- à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage.

Les évaluations continues pourront être adaptées en évaluations terminales écrites ou orales, en respectant les modalités évoquées ci-dessus.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 7/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

Il conviendra de respecter un délai raisonnable de 15 jours minimum entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants, et la date de convocation ou de rendu des travaux.

La prise en compte des besoins des publics spécifiques (au sens de l'article 12 du Cadre national des formations), dont relèvent les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés, en situation de longue maladie, les chargés de famille, etc. reste en vigueur. Les dispositions de cet article sont étendues aux étudiants rencontrant des contraintes numériques particulières et aux étudiants réquisitionnés. Des épreuves de substitution (oral téléphonique, rendu par voie postale...) pourront leur être proposées.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 7/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

Il conviendra de respecter un délai raisonnable de 15 jours minimum entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants, et la date de convocation ou de rendu des travaux **des évaluations terminales**.

La prise en compte des besoins des publics spécifiques (au sens de l'article 12 du Cadre national des formations), dont relèvent les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés, en situation de longue maladie, les chargés de famille, etc. reste en vigueur. Les dispositions de cet article sont étendues aux étudiants rencontrant des contraintes numériques particulières et aux étudiants réquisitionnés. Des épreuves de substitution (oral téléphonique, rendu par voie postale...) pourront leur être proposées.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 8/12

b. STAGES

Si le stage est obligatoire ou entraîne la validation de crédits et que celui-ci est impossible, suspendu, écourté ou reporté, l'équipe pédagogique pourra, pour tout un parcours donné :

- Soit valider l'UE ou l'EC correspondant sur la base du temps de stage effectué;
- Soit proposer une modalité alternative d'évaluation des compétences attachées à la pratique du stage. Toute modalité alternative devra être portée à la connaissance de l'étudiant ; un délai raisonnable de 15 jours minimum devra être observé entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants et la date de rendu des travaux;
- Soit neutraliser l'UE ou l'EC concerné.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 9/12

c. MOBILITES INTERNATIONALES : EN CAS DE RETOUR ANTICIPE

Les contrôles de connaissances qui auront pu être réalisés soit avant le retour, soit à distance une fois l'étudiant rentré, pourront être pris en compte pour donner lieu à des validations de crédits.

Dans le cas d'une réintégration dans la filière d'inscription à l'UGA : l'étudiant pourra valider les crédits afférents aux enseignements prévus dans le contrat pédagogique de mobilité modifié.

Si aucune évaluation n'a pu être assurée dans le cadre de la mobilité et que la réintégration dans filière d'inscription à l'UGA ne permet pas d'évaluer l'étudiant, l'équipe pédagogique pourra neutraliser le semestre.

Toute situation sera appréciée à l'avantage de l'étudiant.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 10/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

d. COMMISSION D'ADMISSION

Les commissions d'admission pour la campagne de recrutement 2020-2021 s'organiseront de manière dématérialisée. Les dossiers sont disponibles sur les applicatifs de gestion (E candidat, Parcoursup, Portail d'études en France).

Concernant les modalités d'admission prévoyant des entretiens de recrutement : à compter du lundi 16 mars 2020 les entretiens ne pourront être réalisés qu'en distanciel.

Les présidents des commissions doivent veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, les mêmes modalités d'admission doivent être appliquées à l'ensemble des candidats au sein de chaque commission.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 10/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

d. COMMISSION D'ADMISSION

Les commissions d'admission pour la campagne de recrutement 2020-2021 s'organiseront de manière dématérialisée. Les dossiers sont disponibles sur les applicatifs de gestion (E candidat, Parcoursup, Portail d'études en France, [FSA](#)).

Concernant les modalités d'admission prévoyant des entretiens de recrutement : à compter du lundi 16 mars 2020 les entretiens ne pourront être réalisés qu'en distanciel.

Les présidents des commissions doivent veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, les mêmes modalités d'admission doivent être appliquées à l'ensemble des candidats au sein de chaque commission.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 11/12 – TEXTE INITIALEMENT PROPOSÉ

Concernant les campagnes d'admission des M1 d'une part et M2 dérogatoires d'autre part, qui se dérouleraient pour tout ou partie pendant la période de confinement : ces campagnes seront prolongées ou réouvertes. Les candidatures devront être étudiées au moins jusqu'au 5 juillet 2020 afin de tenir compte de l'impossibilité de certains étudiants de déposer leur candidature dans le délai initialement imparti.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 11/12 – TEXTE MODIFIÉ ET APPROUVÉ

Concernant les campagnes d'admission des M1 d'une part et M2 dérogatoires d'autre part, qui se dérouleraient pour tout ou partie pendant la période de confinement : ces campagnes seront prolongées ou réouvertes. Les candidatures devront être étudiées au moins jusqu'au 15 juin 2020 afin de tenir compte de l'impossibilité de certains étudiants de déposer leur candidature dans le délai initialement imparti.

PCP : partie réglementaire soumise au vote 12/12

e. JURYS

Les autorités compétentes pour constituer des jurys peuvent en adapter la composition et les règles de quorum. Les membres de ces jurys pourront participer aux réunions et délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.

Le président de jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus. Il date et signe le procès-verbal, confirmant ainsi les décisions du jury.

- Délibérations -

***Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
→ Vote de l'ensemble de la partie réglementaire, amendement approuvé et modifications effectuées inclus***

L'ensemble de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, amendement approuvé et modifications effectuées inclus, est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	2
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'ensemble de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique, amendement approuvé et modifications effectuées inclus.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. **Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**
→ *Par Caroline BERTONECHE*
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Proposition de NOTE RELATIVE A LA TENUE DE JURYS ENTIEREMENT A DISTANCE (Thèse de doctorat, Habilitation à Diriger les Recherches)

Dispositions exceptionnelles durant la crise sanitaire liée au Covid19 : ordonnance n° 2020-351 du
27 mars 2020

La procédure décrite ci-dessous est semblable pour les situations exceptionnelles exigeant une
soutenance HDR durant la période de confinement dû au Covid 19.

Organisation

- L'organisation d'une soutenance par voie totalement dématérialisée est strictement limitée à la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.
- L'organisation d'une soutenance ne doit être envisagée que dans le cadre de conditions exceptionnelles ne permettant pas le report de la soutenance à une date ultérieure. En particulier, seront considérées comme relevant de ce cadre exceptionnel
 - les soutenances de thèse en cotutelle, dans le cas de contrats ou de conventions arrivant à échéance et ne pouvant faire aisément l'objet d'une extension du contrat ou de la convention.
 - les soutenances pour lesquelles le report conduit à précariser le statut ou les ressources du(de la) doctorant.e ou à une inéligibilité à une candidature à un recrutement pour les doctorants et les futurs HDR.
- L'organisation de la soutenance doit obligatoirement faire l'objet d'une demande dérogatoire argumentée, adressée à la direction du CED par l'intermédiaire du gestionnaire administratif de l'école doctorale. Cette demande doit être accompagnée de l'avis du(de la) directeur(trice) de l'école doctorale (formulaire de demande de tenue de soutenance par visioconférence).
- Pour des raisons techniques de sécurisation des communications, les soutenances confidentielles à huis clos sont exclues de l'organisation des soutenances dématérialisées (sauf demande expresse et accord de l'ensemble des membres du jury et des laboratoires et/ou partenaires industriels concernés). L'Université Grenoble-Alpes ne pourra alors être tenue pour responsable d'éventuelles

failles de sécurité des moyens de visioconférence, et de possible violation de confidentialité liées à ces dernières.

- Pour des raisons techniques liées à la gestion des connexions, il n'est pas possible d'associer un public invité à assister à ces soutenances.

Moyens techniques de la soutenance

Le/la directeur(trice) de thèse devra réserver au préalable une visioconférence via l'un des outils conformes à la politique de l'UGA en matière de système d'information.

Avant la soutenance

- ✓ Le dossier de soutenance de thèse sera remis au/à la directeur(trice) de thèse par voie électronique une semaine avant la soutenance et les convocations adressées par voie électronique aux membres du jury.
- ✓ Le formulaire de demande de tenue de soutenance par visioconférence indiquant les informations de connexion sera joint à la convocation envoyée aux membres du jury—Chaque participant devra procéder à un test préalable de connexion et de partage d'écran.
- ✓ Pour les soutenances organisées en France, sous la responsabilité de l'Université Grenoble-Alpes, le/la directeur(trice) de thèse devra prendre contact avec le/la directeur(trice) d'école doctorale afin de l'associer à la visioconférence organisée ; le directeur de l'école doctorale ou son représentant, non membre du jury, doit garantir le bon déroulement de la soutenance, notamment via la production d'un rapport technique de séance (cf document joint). Ce dernier doit contenir :
 - la description des moyens de visioconférence utilisés (nom logiciel)
 - le nombre de personnes effectivement connectées (normalement égal au nombre de membres du jury déclarés présents + le/la doctorant.e)
 - le signalement de tout dysfonctionnement technique susceptible d'avoir altéré le processus d'évaluation lors de la soutenance
 - la mention certifiant la déconnexion du doctorant pendant la délibération du jury
 - l'indication des heures de début et de fin de la visioconférence.

Ce rapport technique devra être joint au procès-verbal de soutenance.

- ✓ Pour les soutenances organisées à l'étranger, sous la responsabilité d'une université partenaire dans le cadre d'une convention, ce rapport technique ne peut être exigé. Les règles locales en vigueur dans l'université partenaire s'appliquent.
- ✓ Avant la soutenance, une concertation a lieu entre les membres du jury pour désigner le/la président.e de jury. Le/la directeur(trice) de thèse peut alors transmettre le dossier de soutenance de thèse au président.
- ✓ Le président de jury s'assure de l'accord écrit-des autres membres du jury pour signer seul et en leur nom les documents officiels-

Durant la soutenance

- ✓ L'ensemble des membres du jury et le/la doctorant.e doivent rester en contact en permanence durant la soutenance et pouvoir avoir un échange continu.
- ✓ Si ces conditions ne sont pas remplies, le Président en accord avec le/la directeur(trice) de l'ED (ou son représentant) peut arrêter la soutenance et demander son report.
- ✓ Lors de la délibération, le Président et le/la directeur(trice) de l'ED (ou son représentant) doivent s'assurer que le/la doctorant.e est bien déconnecté de la réunion. Il est recommandé de fermer la réunion à l'issue de la soutenance et de créer une nouvelle réunion pour la délibération.

A l'issue de la soutenance

- ✓ Le dossier de soutenance est composé
 - des documents habituels : PV de soutenance et rapport de soutenance. Ceux-ci devront tous être signés en intégralité par le président de jury qui certifie ainsi dans un premier temps le bon déroulement de la soutenance.
 - du rapport technique établi au cours de la soutenance par le directeur d'école doctorale ou son représentant (si la soutenance est organisée sous la responsabilité de l'UGA).
- ✓ L'ensemble de ces documents devra être retourné par le Président du Jury par voie électronique dans les 8 jours suivant la soutenance au service de scolarité du CED. Le président de jury conservera les documents originaux jusqu'à la sollicitation du CED. La transmission de ces documents conditionne la possibilité de délivrer une attestation de réussite au diplôme.

Le CED et les Ecoles doctorales de l'UGA restent à votre disposition pour toute question relative à l'organisation d'une soutenance dématérialisée.

- Délibérations -

Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Les modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

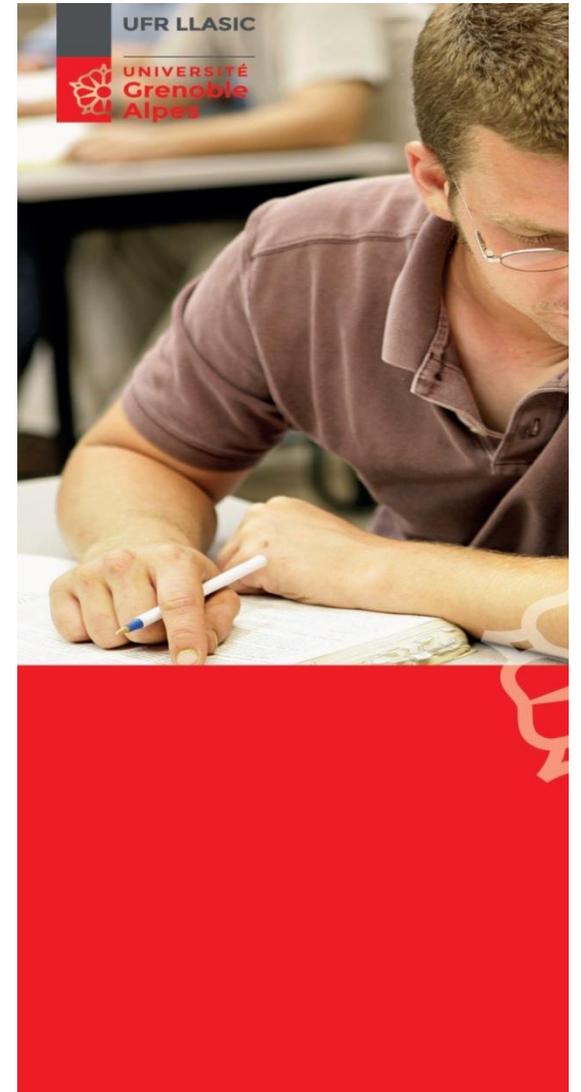
Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	34
Membres représentés	1
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. **Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021**
→ *Par Françoise LERICHE*
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Demande de réouverture du parcours de M2 « Formation de Formateurs en Français Ecrit » (3FE) pour la rentrée 2020

Présentation : Françoise Leriche,
Directrice de l'UFR LLASIC



Contexte de la demande

- **Un parcours jeune et à fort potentiel**

- Ouvert en 2016 pour répondre à une demande croissante de formateurs à l'écrit : besoin d'intervenants spécialistes (dans les entreprises, les associations, les organismes de formation dont les universités) capables de développer les compétences rédactionnelles de salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, etc.
- Proposé jusqu'à présent en M2 seulement, dans sa version de lancement. Mais difficulté à recruter des étudiants dans un parcours suspendu, sans le vivier de Licence. Formation fermée actuellement et repensée sur un cursus en 2 ans (M1/M2) pour la NOF (rentrée 2021), pour augmenter les effectifs, actuellement trop faibles (13 étudiants cumulés en 3 années d'ouverture)
- Toutefois, volonté de l'UFR de rouvrir en l'état le parcours en 2020-2021 (proposition approuvée à l'unanimité par le conseil d'UFR LLASIC du 14 oct. 2019).

2 raisons majeures au maintien du parcours M2 3FE en 2020-2021

- **3FE : bon pourvoyeur de formateurs**

- 100% des étudiants diplômés du 3FE sont actuellement en activité professionnelle en lien avec la formation.
- Besoin permanent d'intervenants (y compris pour l'UGA : manque de personnel pour assurer les cours de remédiation à l'écrit offerts aux étudiants de Licence). Ces nouveaux formateurs spécialistes de l'écrit seront opérationnels dès leur sortie.

- **3FE : parcours sans conséquence budgétaire pour l'UFR**

- TOUS les enseignements du parcours 3FE sont mutualisés avec d'autres parcours du Master Didactique des Langues et/ou du Master Sciences du Langage.
- Les 4 cours de spécialité du 3FE, offerts en options dans d'autres parcours, connaissent de bons effectifs, y compris en 2019-2020 où le parcours 3FE était fermé au recrutement (cf. diapo suivante).

Des cours de spécialité largement mutualisés

Cours de spécialité 3FE	Parcours FLE M2 du Master DDL	Parcours Linguistique du Master Sciences du Langage	Parcours Médiation du Master Sciences du Langage
Enseigner l'écrit, démarches actives	Cours d'ouverture	Cours d'ouverture	
Cultures de l'écrit et compétences attendues	Cours d'ouverture		Cours d'ouverture
Ateliers de lecture/écriture avec public adulte	Cours d'ouverture		Cours d'ouverture
Champ d'action du formateur	Cours d'ouverture		Cours d'ouverture

Nombre d'inscrits dans les cours de spécialité : 12 étudiants en moyenne pour l'année 2019-2020 (sans étudiants inscrits en 3FE)

Yasmine TOUHAMI : Ce master est très intéressant car il s'agit de répondre à des enjeux actuels : former des personnes dans les associations s'occupant de migrants et répondre à la participation de l'UGA à un programme national pour former les étudiants. On apprécie également que la formation soit accessible en formation continue.

Françoise LERICHE : Il s'agit effectivement de répondre à des enjeux sociétaux et de lutter contre l'inégalité devant le maniement du français. Lors de la prochaine accréditation, nous demanderons l'ouverture de cette formation dès le M1 afin d'avoir un meilleur recrutement et une meilleure visibilité.

- Délibérations -

Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021

La demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

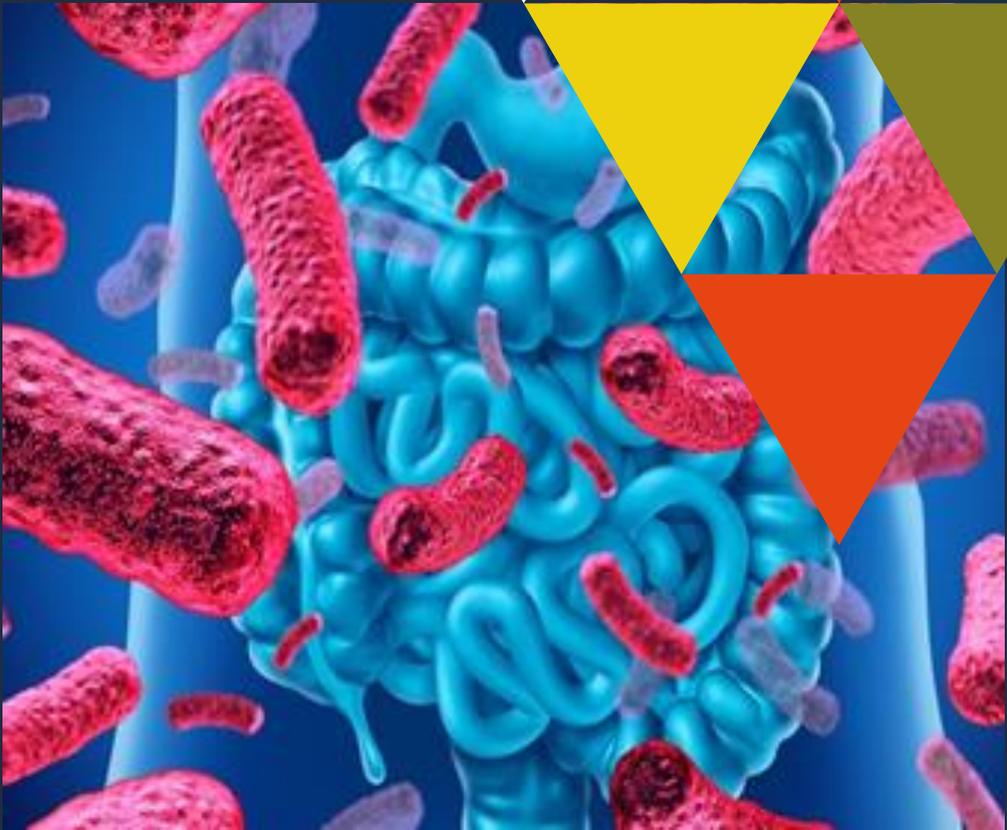
Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	2
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. **Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
→ *Par Michel SEVE*
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
11. Questions diverses

Faculté de Pharmacie DU Thérapeutiques et Microbiotes

CFVU, Mardi 14 avril 2020



Objectifs

- Connaître les grandes lignes de la composition, des fonctions et des méthodes d'analyse du **microbiote intestinal**
- Connaître le **rôle causal des dysbioses intestinales** dans les maladies chroniques intestinales, l'obésité, le syndrome métabolique, les maladies cardiovasculaires, et la réponse à l'immunothérapie,
- **Interpréter les effets de facteurs environnementaux et thérapeutiques sur le microbiote intestinal** notamment l'alimentation, l'antibiothérapie ou d'autres médicaments ne ciblant pas directement le microbiote
- Maîtriser les **interventions thérapeutiques modulant le microbiote**
- Connaître la composition, les fonctions, les modulations et les méthodes d'analyse des autres microbiotes : cutané, respiratoire, vaginal

Equipe Pédagogique

- **Responsable**

— M. Cornet

PU-PH, CHUGA et Laboratoire TIMC

- **Comité pédagogique**

- Nathalie Kapel, PU-PH, Parasitologie-Mycologie et Coprologie fonctionnelle, Paris Sorbonne
- Marie-Dominique Desruet, PH, Pharmacie CHUGA
- Dalil Hannani, CR CNRS, Laboratoire TIMC

Organisation

-
- Une ½ année universitaire (Janvier à Juin)
 - Début 01/2021
 - 20 h de cours en présentiel, obligatoires, sur 3 jours en Janvier
 - 36 h de cours en ligne (18 modules de 2h)
 - Auto-évaluations en ligne et contrôle continu (30% de la note finale)
 - Examen final en ligne : Juin (70% de la note finale)
 - Pas de rattrapage et moyenne pour validation

Publics concernés

- Min 25 et Max 50
- Formation Continue uniquement
- Diplômés d'état : Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire, Maïeutique, Infirmier, Kiné
- Diplôme de Diététicien (BTS, DUT)
- ou équivalent pour diplômes étrangers

Frais de formation

— 1200 €

Gwenaël DELAVAL : L'entreprise Maat Pharma intervient dans ce DU. Quels sont les intérêts de cette entreprise dans cette formation ? Pourquoi est-ce cette entreprise qui a été choisie ? N'y a-t-il pas un conflit d'intérêt à ce qu'une entreprise intervienne directement ?

Michel SEVE : Des entreprises interviennent dans tous nos DU car nous n'avons pas toujours les ressources pédagogiques et les compétences, notamment en sourcing des matières premières. Il n'y a pas de conflit d'intérêt particulier. Bien entendu, nous ne faisons pas appel à des entreprises pour des compétences que nous avons.

Gwenaël DELAVAL : Dans l'annexe du règlement des études, comment se fait-il que le nom de l'entreprise apparaisse et non celui de l'intervenant ?

Michel SEVE : Au moment où le document a été envoyé, nous n'avions pas encore identifié la personne en question.

Gwenaël DELAVAL : Y a-t-il un risque que cette entreprise vienne vendre ses propres solutions aux professionnels qui se forment ?

Michel SEVE : Les entreprises qui interviennent dans nos formations ont interdiction de vendre ou de faire de la publicité de leurs produits. L'intervenant est sollicité par rapport à ses compétences techniques. Ces enseignements sont dématérialisés et enregistrés, et nous en validons les contenus qui sont ensuite disponibles sur les sites de l'université.

Zineb SIMEU-ABAZI : Comment les frais de formation de 1200 € ont-ils été déterminés ?

Michel SEVE : Une ingénieure conseil de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA) calcule ces frais en fonction des coûts de plateforme, d'enregistrement, des trois jours de présentiel, etc.

Un tableau Excel reprend tous les éléments du coût et est ensuite dimensionné en fonction du nombre de participants. Nous avons prévu entre 25 et 50 participants, afin d'avoir un DU rentable financièrement et un suivi pédagogique satisfaisant.

Laurence VIANES : Les enseignements enregistrés impliquent un investissement énorme, qui doit s'apparenter à celui d'un MOOC.

Michel SEVE : Tous les enseignements de pharmacie sont dématérialisés, nous avons donc l'habitude. L'investissement a lieu depuis 10 ans au niveau des études de santé.

- Délibérations -

Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

La demande de création du DU Thérapeutiques et microbiotes est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	2
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de création du DU Thérapeutiques et microbiotes .

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020
3. Processus d'accréditation : information, point d'étape
4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante
5. Information sur le plan de continuité pédagogique
6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique
7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021
9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021
→ Par Anne BROUZET
11. Questions diverses

Calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée

Afin de tenir compte des différents besoins et temporalités, le calendrier 2020/2021 comporte deux phases dans l'année, en fonction des périodes d'ouverture des formations. Il se présente ainsi :

	Saisie des données (composantes)	Contrôle réglementaire (DGD Formation)	Vote CFVU
Formations ouvrant au 1 ^{er} semestre 2020/2021	A compter du 30 mars 2020	A compter du 30 mars 2020	Dates non définies
Formations ouvrant au 2 nd semestre 2020/2021*	21 septembre au 16 octobre 2020	21 septembre au 30 octobre 2020	Novembre ou décembre 2020

*les formations peuvent être saisies de manière anticipée par rapport à leur semestre d'ouverture.

Le vote devra avoir lieu avant le début des enseignements

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 13 janvier et du 20 février 2020**
- 3. Processus d'accréditation : information, point d'étape**
- 4. Approbation de la composition et des attributions de la Commission Vie Étudiante**
- 5. Information sur le plan de continuité pédagogique**
- 6. Approbation de la partie réglementaire du plan de continuité pédagogique**
- 7. Approbation des modalités de tenue à distance des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**
- 8. Approbation de la demande de réouverture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE) en M2 au sein de la mention Didactique des langues pour 2020/2021**
- 9. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 10. Information concernant le calendrier de campagne de contrôle des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'offre de formation non accréditée pour 2020/2021**

11. Questions diverses

Jean BRETON : Il est question de voter en CA fin mai une prolongation de l'année universitaire, en particulier pour certains stages. Des collègues, notamment de Polytech, s'inquiètent de cette décision tardive car ils sont en train de faire signer des avenants et des conventions de stages.

Kevin SUTTON : Il s'agit de permettre aux étudiants de M2 et de L3 d'effectuer le temps de stage nécessaire pour obtenir leur diplôme. La solution serait donc de voter une fin d'année universitaire au 31 décembre, pour faire courir l'inscription administrative de l'étudiant jusqu'à cette date. Cette décision ne peut être votée qu'en CA dont la prochaine réunion est en effet prévue le 25 mai. Nous avons bien fait remonter le problème.

Yasmine TOUHAMI : Pour quelles raisons les deux points concernant le FLE ont-ils été supprimés ? Quid de la situation des étudiants en master FLE ? Est-ce que les équipes pédagogiques devront se conformer au plan de continuité pédagogique ou ces points sont-ils simplement reportés ?

Kevin SUTTON : L'équipe pédagogique de ce master avait fait une demande exceptionnelle de ne mettre en place qu'une seule session compte tenu des difficultés d'organisation. Au regard des orientations du plan de continuité pédagogique, ils ont souhaité prendre un temps de réflexion, envisagent d'organiser une première session à distance et étudient cette possibilité avec la DAPI. Le point a donc été retiré de l'ordre du jour avec leur accord.

Françoise LERICHE : Le point à l'ordre du jour concernait le FLE à distance, et non pas le FLE.

Yasmine TOUHAMI : Les étudiants de ce master à distance souhaitent la conservation de la première et de la seconde session, ainsi que la mise

en place de devoirs maison sous la forme des devoirs d'entraînement qu'ils ont l'habitude de réaliser.

La séance est levée à 20h30.

Annexes

- 1 – Relevés de décisions des CFVU des 13 janvier et 20 février 2020
- 2 – Plan de continuité pédagogique approuvé par la CFVU
- 3 – Tenue à distance des jurys de thèse et d'HDR
- 4a – Création parcours 3FE
- 4b – Argumentaire
- 4c – Enseignements
- 5a – Création DU Thérapeutiques et microbiotes
- 5b – RDE
- 5c – Tarifs

ANNEXE 1

Les relevés de décisions des CFVU des 13 janvier et 20 février 2020 sont disponibles sur le site intranet

ANNEXE 2

Volet pédagogique du plan de continuité de l'activité

- | | |
|---|------------|
| 1. Définition des principes d'action | p.2 |
| 2. Structuration et mise en œuvre du dispositif pédagogique | p.3 |
| 3. Définition du mode d'accompagnement | p.4 |
| 4. Dispositions sur les activités d'orientation et les périodes de stage | p.5 |
| 5. Dispositions sur l'alternance | p.6 |
| 6. Dispositions relatives aux échanges internationaux | p.7 |
| 7. Définition des évolutions réglementaires | p.8 |

Ce Plan de continuité pédagogique définit les démarches mises en place par l'Université Grenoble Alpes afin d'assurer la continuité de ses missions de service public d'enseignement supérieur dans le contexte de la fermeture des bâtiments de l'UGA aux activités d'enseignement présentielle, dont la durée est incertaine.

1. Définition des principes d'action

A. Définition du cadre de fonctionnement

Accès aux bâtiments jusqu'à nouvel ordre

- Les bâtiments n'accueillent plus d'activités d'enseignement et sont fermés au public et aux personnels
- Les espaces documentaires et bibliothèques sont fermés au public
- Les bâtiments ne sont pas accessibles aux étudiants pour dépôt de travaux

Mode de fonctionnement visé

- La continuité des activités pédagogiques repose sur les outils numériques notamment mis à disposition par l'établissement
- La communication avec les étudiants repose sur les adresses mails *@etu.univ-grenoble-alpes.fr*
- Les listes de diffusion demeurent modérées
- Le dispositif sera mis en place progressivement : basculement des activités qui sont prêtes dès lundi 16 mars ; objectif basculement du rythme d'études en mode distanciel pour la semaine du 23 mars

Les services enseignants

- Les activités ne sont pas déprogrammées d'ADE
- Les heures sont considérées comme faites pour le suivi hélico, y compris pour les vacataires

Répartition des compétences entre les niveaux de l'établissement

- Le niveau central coordonne, se positionne en pourvoyeur de solutions et valide les demandes d'adaptation des MCCC
- Les composantes mettent en place les dispositifs et assurent leur suivi ; elles font remonter toute difficulté
- Les composantes assurent le lien avec les étudiants et les enseignants

Organisation des interactions entre les niveaux de l'établissement

- Un réseau de « référents DAPI » a été mis en place dans le but d'échanger autour de l'usage des outils pédagogiques numériques avec les composantes. Les échanges entre les composantes et la DAPI se font par le seul canal des référents. Un référent est identifié par composante et par site. La DAPI peut s'adresser à chaque enseignant directement pour résoudre les problèmes remontés.
- Les directeurs de composantes sont en contact avec la Vice-Présidence formation pour la remontée et la synthèse des problèmes organisationnels qui se posent au sein de la composante concernant la continuité pédagogique.
- Les directeurs administratifs de composante sont en contact avec la DGD formation pour la remontée et la synthèse des problèmes administratifs qui se posent dans la composante concernant la continuité pédagogique (scolarité, réglementation...).
- Les communications des réponses par le niveau central se font en fin de journée, selon un rythme quotidien, et non au fil de l'eau dans la journée.

B. Assurer une continuité des parcours étudiants ; s'engager sur des dispositifs réalistes que l'on pourra tenir

Assurer une activité pédagogique numérique de substitution qui assure la qualité des diplômes en assurant la continuité de la progression du parcours de l'étudiant

- L'ambition consiste à adapter l'activité de formation aux contraintes de la situation sans forcément devoir proposer une offre complète
- Il s'agit, pour commencer, de prioriser les enseignements « cœurs » de formation

Considérer la non accessibilité aux outils numériques de certains étudiants

- L'établissement a conscience que certains étudiants ne possèdent pas d'équipement informatique ou une connexion réseau suffisante
- Afin d'envisager des solutions, un recensement est effectué par les composantes. Cela permettra d'évaluer l'ampleur du défi.
- Dans la mesure du possible, une réponse parcours par parcours sera apportée, ou au cas par cas.
- Inciter les équipes pédagogiques à faire principalement porter les évaluations sur les contenus abordés avant le confinement (avant le 16 mars).

Considérer les difficultés accrues des étudiants en situation de handicap

- La DVE assure un recensement des besoins et difficultés accrues des étudiants concernés
- Points inter-directions et inter-VPs sur le sujet (1^{er} point sur le sujet lundi 23 mars)
- Dans la mesure du possible, une réponse au cas par cas sera apportée.

Permettre à l'enseignant d'être le plus autonome possible

Privilégier les solutions les plus simples et légères possibles

- Privilégier le dépôt de pdf
- Se limiter au strict nécessaire pour les vidéos et visio
- Ne se connecter en VPN qu'en cas de nécessité

Rendre compatibles les exercices d'évaluation avec la situation pédagogique à distance

- Permettre de transformer des évaluations présentielles en évaluation à distance
- Permettre de basculer des évaluations continues en évaluations terminales
- Permettre de transformer des évaluations terminales écrites en évaluations terminales orales
- Permettre de transformer des évaluations orales en évaluations écrites
- Préférer des dispositifs rodés à des expérimentations non pratiquées au préalable par l'enseignant
- Privilégier le mode de transmission par plateforme, le mail saturant vite
- La date limite conseillée de publication des résultats demeure fixée au 4 juillet

Toute difficulté sera appréciée au bénéfice de l'étudiant

2. Structuration et mise en œuvre du dispositif pédagogique

A. La structuration du dispositif

Au lundi 16 mars 18h

- En composante : identifier le référent DAPI pour structuration de la communication.
Communication via dapi@univ-grenoble-alpes.fr

Au mercredi 18 mars

- En composante :

- ✓ Identifier les « enseignements cœurs »
- ✓ Identifier les ressources existantes :
 - Les cours qui existent déjà sur les plateformes pédagogiques numériques
 - Les personnes-ressources possédant des compétences numériques dans la composante
- ✓ Identifier les cours qu'il faudrait créer
 - ❖ En attente de la structuration du réseau des référents DAPI (*effectif au 18 mars*), remontée des besoins sous forme de tableau à vpform@univ-grenoble-alpes.fr
- ✓ Faire une liste des ressources documentaires disponibles en ligne
- En central
 - ✓ Finaliser la note et les tutoriels d'utilisation des ressources pédagogiques numériques disponibles. *Mis en ligne le mardi 17 mars 2020.*
 - ✓ Finaliser la liste des ressources des bibliothèques et documentaires qui sont accessibles à distance aux étudiants. *Mis en ligne le mardi 17 mars 2020.*
 - ✓ Finaliser la liste des ressources nationales accessibles en ligne. *Mis en ligne le mardi 17 mars 2020.*

B. La mise en œuvre du dispositif

Dès lundi 16 mars

- Lorsque les ressources sont prêtes, démarrage du basculement en mode adapté

Dès la semaine du lundi 23 mars

- Etre en situation de faire fonctionner les formations en mode adapté selon le niveau de priorisation défini en composante

Principe général : favoriser lorsque cela est possible et pertinent les interactions sur les créneaux des cours pour respecter l'organisation de l'emploi du temps des promotions et la régularité des activités. Il est important de pouvoir concilier régularité et souplesse d'organisation pour tenir compte des contraintes des enseignants.

Le contrôle de l'assiduité est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance.

3. Définition du mode d'accompagnement

A destination des enseignants

Une page sur l'intranet des personnels de l'UGA est consacrée à l'accompagnement des enseignants pour les aider à adapter leurs pratiques pédagogiques (<https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/intranet-v2/plan-de-continuite-pedagogique-642818.kjsp?RH=1519212334231>). Une note d'accompagnement transmise mardi 17 mars via les directeurs de composante indique le lien tout en rappelant les bases des bonnes pratiques :

« Les outils numériques et l'accompagnement proposé par l'établissement dans le cadre du Plan de Continuité Pédagogique »

Dans le cadre du plan de continuité pédagogique (PCP), et comme annoncé lors du Conseil des Directeurs de Composante du vendredi 13 mars 2020, la Direction d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (DAPI) en lien avec les Directions Générale Déléguée au Système d'Information (DGDSI) et des Systèmes d'Information Mutualisés (DSIM) a élaboré un ensemble de ressources d'accompagnement des équipes pédagogiques.

Afin de vous accompagner dans ce processus de numérisation qui doit s'adapter au mieux à vos besoins et usages, ce lien ([ici](#)) vous permettra d'accéder à une série de tutoriels destinés, d'une part, à vous présenter les solutions de dématérialisation (ressources numériques, plateforme de dépôt, outils d'échange à distance, etc.) mis à votre disposition et, d'autre part, à apporter une aide aux enseignants dans leur démarche de dématérialisation de leurs cours.

Les solutions proposées sont basées sur les plateformes pédagogiques Moodle et Chamilo. Nous vous recommandons de privilégier les modalités d'interactions numériques les plus simples et légères possibles :

- Les plateformes pédagogiques (Moodle et/ou Chamilo) permettent le dépôt de documents et les échanges avec les étudiants (forum et chat). L'accès à ces plateformes ne requiert pas de connexion au VPN mais demeure sécurisé ;
- Éviter autant que possible d'utiliser le mail (zimbra) pour échanger des documents avec les étudiants ;
- Demander aux étudiants de télécharger les documents pour les travailler en local sur leur terminal et non directement sur la plateforme ;
- Privilégier le dépôt de pdf ;
- Limiter au strict nécessaire le recours à la vidéo, aux ressources audios, ainsi qu'aux visio-conférences.

Dans chaque composante, votre référent DAPI sera l'interlocuteur privilégié entre les équipes pédagogiques et la Direction d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (DAPI) qui sera à sa disposition pour toutes questions via l'adresse mail sos-dapi@univ-grenoble-alpes.fr.

Les composantes envoient la note « Les outils numériques et l'accompagnement proposé par l'établissement dans le cadre du Plan de Continuité Pédagogique » à tous les intervenants, titulaires et vacataires. Les fiches techniques pourront être envoyées par email à ceux qui n'ont pas accès à l'intranet de l'UGA.

A destination des étudiants

En complément, une facilitation de l'accès aux plateformes pédagogiques numériques et aux ressources documentaires depuis l'intranet étudiant « LEO » est organisée : <https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/mes-ressources/informatique-multimedia/plateformes-pedagogiques/suivre-vos-enseignements-a-distance-644931.kjsp>

Plus largement, une page dédiée permet aux étudiants d'accéder directement à toutes les informations et ressources nécessaires pour rester informés et en contact avec les ressources de l'université : <https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/covid19>

4. Dispositions sur les activités d'orientation et les périodes de stage

Organisation des activités de la DOIP

La Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle et le CIO'Sup de Valence se sont organisés pour assurer l'accompagnement des étudiants à distance. Les étudiants qui appellent l'espace OIP accèdent à un message leur indiquant que l'accueil téléphonique est fermé mais qu'ils peuvent :

- trouver de l'information sur le site internet de l'UGA
- nous contacter par mail sur l'adresse générique orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr
- Pour le CIO'Sup de Valence : de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 26 44 35 00 – ciosup2607@aduda.fr

Les équipes de la DOIP se sont organisées pour répondre aux mails à distance quel que soit le type de demande : stage, orientation, réorientation, poursuite d'études, insertion professionnelle, parcoursup.

Dispositions sur les stages – hors santé

Dispositions générales

Pour que le stage puisse se dérouler, les structures d'accueil doivent être en mesure de proposer une activité à distance à l'étudiant. Toute impossibilité devra être remontée à la composante dans laquelle l'étudiant est inscrit. La composante en informe la VP formation et la DGD formation qui statueront sur d'éventuelles exceptions.

Pour les stages qui ont débuté avant la date du 16 mars 2020

La transformation du stage à distance doit faire l'objet d'un avenant à la convention de stage originelle. Le document à remplir est disponible sur l'application Pstage à compter du **lundi 23 mars 2020**. Les signatures scannées sont considérées posséder la même valeur que les signatures originales dès lors que l'identité des signataires est avérée, conformément aux articles 1366 et suivants du code civil (cf. document d'aide à la réalisation du plan de continuité pédagogique réalisé par la DGSIP).

Si l'avenant ne peut être établi rapidement : des échanges de courriels entre l'étudiant stagiaire, l'organisme d'accueil (a minima le maître de stage) et l'établissement (a minima le tuteur enseignant) peuvent valider les modifications et seront à confirmer par l'élaboration et la signature de l'avenant dans un deuxième temps.

Toute impossibilité d'accomplir une période de stage sur la durée initialement prévue sera traitée à l'avantage de l'étudiant.

Pour les stages qui sont censés débiter à compter du 16 mars 2020 en France métropolitaine

Le début de ces stages ne pourra avoir lieu que sur engagement de la structure d'accueil à pouvoir assurer à distance l'activité prévue. A cette fin, aucun stage ne pourra débiter avant le 23 mars.

Le début du stage pourra faire l'objet d'un report, sa durée pourra être écourtée. Le stage lui-même pourra être annulé si les conditions de sécurité ne sont pas assurées.

Toute modification des modalités du stage (passage en télétravail, durée...) doit faire l'objet d'un avenant (cf modalités décrites ci-dessus).

Toute impossibilité d'accomplir une période de stage sur la durée initialement prévue sera traitée à l'avantage de l'étudiant.

5. Dispositions sur l'alternance

Durant la fermeture de l'université au public et durant l'absence de temps d'enseignement en présentiel, les alternants (apprentis et stagiaires en contrat de professionnalisation) rejoignent leur entreprise. Un courrier a été rédigé par la DFCA le 13 mars et envoyé le 16 mars à destination des entreprises et alternants. L'envoi a été assuré par les responsables des formations, en lien avec la DFCA dans le cadre des packs 2 et 3. Ce courrier informe les entreprises qu'elles doivent permettre aux apprentis et alternants concernés de suivre les activités pédagogiques proposées en distanciel.

Il convient d'assurer une traçabilité des parcours de formation et d'assurer la continuité de l'exécution des contrats.

Deux procédures doivent être mises en œuvre :

- Assurer une traçabilité des enseignements ou projets qui seront confiés à l'apprenant en précisant leur durée et les modalités mises en œuvre ;
- Proposer un avenant au contrat de formation lorsque les enseignements ou les examens doivent être décalés au-delà de la fin initialement prévue du contrat.

6. Dispositions relatives aux échanges internationaux

MOBILITE ENTRANTE

L'accueil de nouvelles mobilités internationales d'études/stages/études doctorales sur le second semestre à l'UGA est annulé.

Les étudiants en échange à la date du 16 mars 2020 et qui souhaitent poursuivre leur mobilité à l'UGA le peuvent et entrent dans les dispositifs de continuité pédagogiques proposés par l'établissement.

Les étudiants en échange et qui souhaitent écourter leur mobilité à l'UGA doivent prendre contact avec leur université d'inscription et tenir informé le service relations internationales de la composante d'accueil de l'UGA.

MOBILITE SORTANTE

Concernant les mobilités sortantes (de l'UGA) d'études et/ou stage prévues (non encore commencées au 16 mars 2020) au second semestre 2019/2020 :

- Les mobilités d'études et de stage qui étaient prévues sont suspendues.
- Les demandes de bourses pour des départs en stage imminents (fin mars/début avril) transmises au pôle Bourses n'ont plus lieu d'être et ne seront donc pas traitées.

Concernant les mobilités sortantes d'études et/ou stage actuellement en cours

Les directives transmises aux étudiants sont les suivantes :

- Il est conseillé aux étudiants de l'UGA, quand ils le peuvent, de prendre les mesures nécessaires pour leur retour rapide en France.
- Les étudiants qui souhaitent un rapatriement doivent se rapprocher de l'ambassade ou des consulats dans le pays de séjour. Cette consigne vaut pour les ressortissants français comme pour les étudiants de l'UGA de nationalité étrangère.
- Les étudiants qui souhaitent rester en mobilité à l'étranger sont très fortement incités, si ce n'est pas déjà fait, à s'inscrire sur le site Ariane du Ministère des affaires étrangères (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>). Ils doivent tenir régulièrement informée leur composante de leur situation.

Les composantes doivent tenir une liste "Etat des lieux" des situations de leurs étudiants. Un certain nombre de documents sont mis à disposition dans Alfresco (DGD RTI-Composantes - dossier « CoronaVirus-19 ») pour aider les composantes dans leur suivi et communication avec leurs étudiants.

CONTINUITE PEDAGOGIQUE

La continuité pédagogique sera assurée, soit en permettant aux étudiants sortants de poursuivre les cours en ligne proposés par leur université d'accueil, soit en définissant des modalités de réintégration dans les parcours pédagogiques UGA. Les composantes doivent reprendre contact au cas par cas avec les étudiants rentrés par anticipation afin de voir avec eux comment mettre en place cette continuité pédagogique de la meilleure des façons. Les adaptations devront être consignées dans le contrat pédagogique de mobilité de l'étudiant.

Concernant les étudiants en mobilité entrante, il convient de s'assurer avec le responsable pédagogique que les cours choisis sont bien disponibles à distance, et d'informer les étudiants des évolutions des modalités et du calendrier d'évaluation.

Afin d'accompagner les composantes, une foire aux questions a été mise en place par la DGDDIT : https://editioncollaborative.grenet.fr/Products/Files/doceditor.aspx?fileid=7908&doc=SmU4QXNwa3hsL1BQUIY2ck9vd1Naakhwd2tod055Z3c2WIRneXVyWII5OD0_ljc5MDgi0

7. Définition des évolutions réglementaires

Partie votée en CFVU le 14 avril 2020

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, chaque établissement arrête annuellement les modalités des contrôles des connaissances. Ces modalités peuvent prendre la forme d'un contrôle continu et régulier, ou d'un examen terminal, voire d'une combinaison de ces deux modes de contrôle. En application de ces dispositions, ces modalités ne peuvent en principe pas être modifiées en cours d'année.

Conformément à l'article 14 du cadre national des formations de juillet 2018 : « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.* » ;

Considérant le document d'accompagnement aux plans de continuité pédagogique édité par la DGESIP, en date du 13 mars 2020, rappelant la position du Conseil d'Etat qui estime « *que les modifications de contrôle des connaissances doivent garantir l'existence d' "un délai raisonnable pour que [l'étudiant puisse] s'adapter à cette modification"* » ;

Considérant que l'Université Grenoble Alpes fait face à des circonstances exceptionnelles en raison du confinement et de la fermeture des bâtiments aux activités d'enseignement présentielles, et afin de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur ;

Considérant l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Les dispositions suivantes sont adoptées afin de permettre aux équipes pédagogiques d'élaborer leurs propositions d'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, et de les transmettre, via les composantes, à la CFVU pour validation. La compétence de validation des MCCC adaptées relève de la CFVU qui pourra déléguer cette compétence au Président de l'université. Dans ce cas, le Président de l'université validera ou non les adaptations après avis de la Vice-présidence formation et de la Vice-présidence étudiante. La CFVU devra dans ce cas être tenue informée régulièrement des décisions prises.

a. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Le contrôle de l'assiduité est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance.

Les adaptations des modalités d'organisation des examens peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation. Ces dispositions s'appliquent aux différentes sessions d'examen dont l'organisation sera impactée par la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. Cette crise sanitaire ainsi que les incertitudes associées au calendrier de confinement et aux conditions de déconfinement contraignent à organiser ces sessions en mode distanciel.

Il est conseillé de limiter le nombre d'évaluations initialement prévues et d'appréhender l'évaluation dans une dimension formative. Quand pour une UE il existe une ou des note(s) obtenue(s) avant le 16 mars, il sera possible de prendre en compte cette/ces note(s) pour la validation de l'UE. Si l'UE n'a pas fait l'objet d'évaluation avant le 16 mars, on privilégiera de faire porter l'évaluation de l'UE sur les contenus traités avant le 16 mars.

En cas d'impossibilité d'évaluer une UE, il sera possible de neutraliser totalement ou partiellement celle-ci.

Si des évaluations terminales sont maintenues, elles devront être organisées à distance avec recours à des outils numériques :

- à l'écrit, il s'agira alors de préciser la forme du rendu attendu (dossier, rapport, devoir, questionnaire en ligne...) ainsi que la date et l'heure limite du rendu. Hormis pour les

- questionnaires en ligne, un temps minimal d'accès à l'épreuve de 24h devra être respecté ;
- à l'oral, il s'agira alors de s'assurer du respect des conditions de préparation et de passage.

Les évaluations continues pourront être adaptées en évaluations terminales écrites ou orales, en respectant les modalités évoquées ci-dessus.

Il conviendra de respecter un délai raisonnable de 15 jours minimum entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants, et la date de convocation ou de rendu des travaux des évaluations terminales.

La prise en compte des besoins des publics spécifiques (au sens de l'article 12 du Cadre national des formations), dont relèvent les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés, en situation de longue maladie, les chargés de famille, etc. reste en vigueur. Les dispositions de cet article sont étendues aux étudiants rencontrant des contraintes numériques particulières et aux étudiants réquisitionnés. Des épreuves de substitution (oral téléphonique, rendu par voie postale...) pourront leur être proposées.

b. STAGES

Si le stage est obligatoire ou entraîne la validation de crédits et que celui-ci est impossible, suspendu, écourté ou reporté, l'équipe pédagogique pourra, pour tout un parcours donné :

- Soit valider l'UE ou l'EC correspondant sur la base du temps de stage effectué ;
- Soit proposer une modalité alternative d'évaluation des compétences attachées à la pratique du stage. Toute modalité alternative devra être portée à la connaissance de l'étudiant ; un délai raisonnable de 15 jours minimum devra être observé entre la communication des nouvelles modalités par les composantes aux étudiants et la date de rendu des travaux ;
- Soit neutraliser l'UE ou l'EC concerné.

c. MOBILITES INTERNATIONALES : EN CAS DE RETOUR ANTICIPE

Les contrôles de connaissances qui auront pu être réalisés soit avant le retour, soit à distance une fois l'étudiant rentré, pourront être pris en compte pour donner lieu à des validations de crédits.

Dans le cas d'une réintégration dans la filière d'inscription à l'UGA : l'étudiant pourra valider les crédits afférents aux enseignements prévus dans le contrat pédagogique de mobilité modifié.

Si aucune évaluation n'a pu être assurée dans le cadre de la mobilité et que la réintégration dans filière d'inscription à l'UGA ne permet pas d'évaluer l'étudiant, l'équipe pédagogique pourra neutraliser le semestre.

Toute situation sera appréciée à l'avantage de l'étudiant.

d. COMMISSION D'ADMISSION

Les commissions d'admission pour la campagne de recrutement 2020-2021 s'organiseront de manière dématérialisée. Les dossiers sont disponibles sur les applicatifs de gestion (E candidat, ParcoursSup, Portail d'études en France, FSA).

Concernant les modalités d'admission prévoyant des entretiens de recrutement : à compter du lundi 16 mars 2020 les entretiens ne pourront être réalisés qu'en distanciel.

Les présidents des commissions doivent veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, les mêmes modalités d'admission doivent être appliquées à l'ensemble des candidats au sein de chaque commission.

Concernant les campagnes d'admission des M1 d'une part et M2 dérogatoires d'autre part, qui se dérouleraient pour tout ou partie pendant la période de confinement : ces campagnes seront prolongées ou réouvertes. Les candidatures devront être étudiées au moins jusqu'au 15 juin 2020 afin de tenir compte de l'impossibilité de certains étudiants de déposer leur candidature dans le délai initialement imparti.

e. JURYS

Les autorités compétentes pour constituer des jurys peuvent en adapter la composition et les règles de quorum. Les membres de ces jurys pourront participer aux réunions et délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ainsi que la confidentialité des débats.

Le président de jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus. Il date et signe le procès-verbal, confirmant ainsi les décisions du jury.

ANNEXE 3

Proposition de NOTE RELATIVE A LA TENUE DE JURYS ENTIEREMENT A DISTANCE (Thèse de doctorat, Habilitation à Diriger les Recherches)

**Dispositions exceptionnelles durant la crise sanitaire liée au Covid19 : ordonnance n° 2020-351 du
27 mars 2020**

La procédure décrite ci-dessous est semblable pour les situations exceptionnelles exigeant une soutenance HDR durant la période de confinement dû au Covid 19.

Organisation

- L'organisation d'une soutenance par voie totalement dématérialisée est strictement limitée à la situation actuelle de crise sanitaire liée au Covid-19.
- L'organisation d'une soutenance ne doit être envisagée que dans le cadre de conditions exceptionnelles ne permettant pas le report de la soutenance à une date ultérieure. En particulier, seront considérées comme relevant de ce cadre exceptionnel
 - les soutenances de thèse en cotutelle, dans le cas de contrats ou de conventions arrivant à échéance et ne pouvant faire aisément l'objet d'une extension du contrat ou de la convention.
 - les soutenances pour lesquelles le report conduit à précariser le statut ou les ressources du(de la) doctorant.e ou à une inéligibilité à une candidature à un recrutement pour les doctorants et les futurs HDR.
- L'organisation de la soutenance doit obligatoirement faire l'objet d'une demande dérogatoire argumentée, adressée à la direction du CED par l'intermédiaire du gestionnaire administratif de l'école doctorale. Cette demande doit être accompagnée de l'avis du(de la) directeur(trice) de l'école doctorale (formulaire de demande de tenue de soutenance par visioconférence).
- Pour des raisons techniques de sécurisation des communications, les soutenances confidentielles à huis clos sont exclues de l'organisation des soutenances dématérialisées (sauf demande expresse et accord de l'ensemble des membres du jury et des laboratoires et/ou partenaires industriels concernés). L'Université Grenoble-Alpes ne pourra alors être tenue pour responsable d'éventuelles

failles de sécurité des moyens de visioconférence, et de possible violation de confidentialité liées à ces dernières.

- Pour des raisons techniques liées à la gestion des connexions, il n'est pas possible d'associer un public invité à assister à ces soutenances.

Moyens techniques de la soutenance

Le/la directeur(trice) de thèse devra réserver au préalable une visioconférence via l'un des outils conformes à la politique de l'UGA en matière de système d'information.

Avant la soutenance

- ✓ Le dossier de soutenance de thèse sera remis au/à la directeur(trice) de thèse par voie électronique une semaine avant la soutenance et les convocations adressées par voie électronique aux membres du jury.
- ✓ Le formulaire de demande de tenue de soutenance par visioconférence indiquant les informations de connexion sera joint à la convocation envoyée aux membres du jury. Chaque participant devra procéder à un test préalable de connexion et de partage d'écran.
- ✓ Pour les soutenances organisées en France, sous la responsabilité de l'Université Grenoble-Alpes, le/la directeur(trice) de thèse devra prendre contact avec le/la directeur(trice) d'école doctorale afin de l'associer à la visioconférence organisée ; le directeur de l'école doctorale ou son représentant, non membre du jury, doit garantir le bon déroulement de la soutenance, notamment via la production d'un rapport technique de séance (cf document joint). Ce dernier doit contenir :
 - la description des moyens de visioconférence utilisés (nom logiciel)
 - le nombre de personnes effectivement connectées (normalement égal au nombre de membres du jury déclarés présents + le/la doctorant.e)
 - le signalement de tout dysfonctionnement technique susceptible d'avoir altéré le processus d'évaluation lors de la soutenance
 - la mention certifiant la déconnexion du doctorant pendant la délibération du jury
 - l'indication des heures de début et de fin de la visioconférence.Ce rapport technique devra être joint au procès-verbal de soutenance.
- ✓ Pour les soutenances organisées à l'étranger, sous la responsabilité d'une université partenaire dans le cadre d'une convention, ce rapport technique ne peut être exigé. Les règles locales en vigueur dans l'université partenaire s'appliquent.
- ✓ Avant la soutenance, une concertation a lieu entre les membres du jury pour désigner le/la président.e de jury. Le/la directeur(trice) de thèse peut alors transmettre le dossier de soutenance de thèse au président.

- ✓ Le président de jury s'assure de l'accord écrit-des autres membres du jury pour signer seul et en leur nom les documents officiels-

Durant la soutenance

- ✓ L'ensemble des membres du jury et le/la doctorant.e doivent rester en contact en permanence durant la soutenance et pouvoir avoir un échange continu.
- ✓ Si ces conditions ne sont pas remplies, le Président en accord avec le/la directeur(trice) de l'ED (ou son représentant) peut arrêter la soutenance et demander son report.
- ✓ Lors de la délibération, le Président et le/la directeur(trice) de l'ED (ou son représentant) doivent s'assurer que le/la doctorant.e est bien déconnecté de la réunion. Il est recommandé de fermer la réunion à l'issue de la soutenance et de créer une nouvelle réunion pour la délibération.

A l'issue de la soutenance

- ✓ Le dossier de soutenance est composé
 - des documents habituels : PV de soutenance et rapport de soutenance. Ceux-ci devront tous être signés en intégralité par le président de jury qui certifie ainsi dans un premier temps le bon déroulement de la soutenance.
 - du rapport technique établi au cours de la soutenance par le directeur d'école doctorale ou son représentant (si la soutenance est organisée sous la responsabilité de l'UGA).
- ✓ L'ensemble de ces documents devra être retourné par le Président du Jury par voie électronique dans les 8 jours suivant la soutenance au service de scolarité du CED. Le président de jury conservera les documents originaux jusqu'à la sollicitation du CED. La transmission de ces documents conditionne la possibilité de délivrer une attestation de réussite au diplôme.

Le CED et les Ecoles doctorales de l'UGA restent à votre disposition pour toute question relative à l'organisation d'une soutenance dématérialisée.

Version anglaise à prévoir

ANNEXES 4

CREATION

MODIFICATION

Année universitaire concernée:

novembre 2019

Date de la demande : 29

Composante :

Département (le cas échéant) : LLasic

Responsable pédagogique du projet : Catherine Frier & Françoise Boch

Référent administratif et fonction : Sylvie Bernard

Domaine de la formation : ALL

Diplôme (Licence/LPro/Master) : Master 2

Mention de diplôme : Didactique des Langues

Intitulé du parcours :

En : L1 L2 L3 M1 M2 X

Date de validation en Conseil de composante : 14 octobre 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) **Fournir l'extrait du relevé de décision**

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

**Publics concernés (FI, FC)
Et effectif attendu par public**

Le parcours 3FE est une formation destinée à former des intervenants en français écrit (dans les entreprises, les associations et les organismes de formation tels que les universités). Le dépliant joint présente les contenus et les débouchés liés à ce diplôme. Ce parcours a toute sa place dans l'offre de formation de l'UGA :

(1) il s'appuie sur des recherches menées depuis deux décennies au sein du laboratoire LIDILEM qui mettent l'accent sur le rôle fondamental de l'écrit dans la construction des connaissances et l'insertion professionnelle ;

(2) De ce fait, l'équipe enseignante est constituée de chercheurs spécialistes dans ce domaine et de professionnels qui apportent leur expertise du terrain ;

(3) Il correspond à de réels besoins dans le domaine du développement des compétences rédactionnelles des adultes :

FI : oui

FC : oui

Modalités (présentiel, EAD...)

Présentiel EAD
 Autres précisez

**Pour une création et si vote
des capacités d'accueil :
Capacité au Parcours**

**Demande postérieure au vote
du CA, cette capacité a-t-elle
été comptabilisée, au niveau
de la Mention, dans celle votée**

X OUI NON

**Demande antérieure aux
remontées des capacités
d'accueil pour vote au CA**

Assurez-vous de bien prendre en compte cette capacité avec le volume global à proposer à la mention

Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants
participant à la formation**

- Francoise Boch, MCF, Lidilem
- Catherine Frier, MCF, Lidilem,
- Fanny Rinck, MCF, Inspe Grenoble
- Marie-Hélène Lachaud, Dirigeante d'entreprise non salariée
- Alain Chartier, Agent Public
- Aurore Barrot, Salariée du secteur privé

**Apport des représentants du
monde socioprofessionnel
participant à la formation**

Une partie de l'équipe enseignante est constituée de professionnels intervenant dans la sphère de la formation d'adultes : enseignants spécialistes de dispositifs spécifiques, dirigeante d'une entreprise, salariée du secteur privé, formatrice en entreprise

Organisation pédagogique

Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : FVU_F_enseig_creat_parcours_201903V1 ou fournir le tableau des MCC

**Volume horaire de la
formation :**

Lieu(x) de la formation

Bâtiment Stendhal, Université Grenoble Alpes

Partenariats/Internationalisation

**Co-accréditation ou
partenariat avec d'autres
établissements, lesquels**

Non

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée

Oui

Non

Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit, joindre une annexe chiffrée si nécessaire :

Tarif Formation continue : 16€/heure

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM : Torrecillas

PRENOM : Florence

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Argumentation pour l'annulation de la décision de fermeture du parcours Formation de Formateurs en Français Ecrit (parcours de M2 du Master Didactique des Langues) –

Le présent argumentaire a pour but de clarifier les raisons pour lesquelles nous souhaitons aujourd'hui que le parcours 3FE soit maintenu. Pour cela, nous présenterons (1) les besoins auxquels répond la création de ce parcours, (2) les raisons qui nous ont poussés à demander sa fermeture, (3) les nouveaux éléments qui nous conduisent aujourd'hui à annuler cette demande et (4) les perspectives d'évolution de cette formation.

1. A l'origine, des besoins dans le domaine de l'écrit bien identifiés

Le parcours 3FE est une formation destinée à former des intervenants en français écrit (dans les entreprises, les associations et les organismes de formation tels que les universités). Le dépliant joint présente les contenus et les débouchés liés à ce diplôme.

Ce parcours a toute sa place dans l'offre de formation de l'UGA, en ce qu'il répond à de **réels besoins dans le domaine du développement des compétences rédactionnelles des adultes** :

- dans **l'univers professionnel** (cf. par ex. Boch, Sorba & Bessonneau, 2016), où les services RH des différentes entreprises ont à cœur de faire monter en compétences le personnel ;
- dans le **secteur associatif**, notamment face à l'arrivée massive de migrants en quête de formation en français, écrit en particulier, où la demande de personnel qualifié est croissante (cf. par ex Huver & Bel, 2015) ;
- dans **l'enseignement supérieur**, où les cours visant à faire progresser les étudiants à l'écrit, sous divers intitulés (« remédiation à l'écrit » ; « communication écrite » ; « méthodologie de l'écrit universitaire », etc.) se développent depuis la *loi Pécresse* sur la réussite en Licence (cf. Frier, 2015). Ces cours ont besoin d'un encadrement assuré par des formateurs spécialisés et diplômés.

Cette formation s'appuie sur des recherches menées depuis deux décennies au sein du laboratoire LIDILEM ; ces études mettent l'accent sur le rôle fondamental de l'écrit dans la construction des connaissances et l'insertion professionnelle. De ce fait, l'équipe enseignante est constituée de chercheurs spécialistes dans ce domaine et de professionnels qui apportent leur expertise du terrain.

2. Des effectifs trop faibles ayant motivé une demande de fermeture

Le parcours a été ouvert à la rentrée 2016. Malgré les besoins évoqués ci-dessus, la formation accueille un faible effectif d'étudiants depuis son ouverture (5 étudiants en 2016-2017 ; 5 étudiants en 2017-2018 ; 3 étudiants en 2018-2019).

L'une des raisons centrales de ces faibles effectifs tient sans doute au fait que la formation 3FE n'est proposée qu'en M2, et que, ne recrutant donc pas en M1, le parcours ne peut pas recruter dans le vivier « naturel » de la L3 (de sciences du langage, mais potentiellement d'autres licences), dans lequel les autres parcours recrutent majoritairement leur public.

Convaincus du potentiel réel de ce jeune parcours et de la nécessité de lui laisser une vraie chance, nous avons été amenés à reconsidérer l'organisation de la formation afin de toucher de nouveaux publics et d'assurer davantage de pérennité à cette formation. Dans ce cadre, nous avons lancé une réflexion relative à une nouvelle organisation de la formation (cf. point 4) pour la NOF, qui sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2021.

En parallèle, sous l'insistance de la direction de notre UFR concernant ces effectifs jugés trop faibles, l'équipe s'est rapidement sentie contrainte de demander la fermeture de ce parcours pour la rentrée 2020 (la formation reste encore ouverte administrativement en 2019-2020 pour permettre à un étudiant de redoubler, mais elle n'a pas été ouverte au recrutement de nouveaux étudiants). Suite à cette demande, la commission d'évaluation des formations de l'UGA a voté cette future fermeture en avril 2019.

Cela étant, plusieurs raisons, détaillées ci-dessous, nous poussent aujourd'hui à demander sa **réouverture pour l'année 2020-2021**, que nous considérons désormais comme une année de transition (souhait avalisé par un vote à l'unanimité de l'UFR LLASIC le 14 octobre 2019), avant même sa refonte prévue pour 2021.

3. Éléments nouveaux motivant la demande de réouverture du parcours 3FE

La principale raison qui motive notre demande de réouverture du parcours pour l'année de transition 2020-2021 tient au partenariat de l'UGA à un grand projet national (PIA3 ANR), intitulé *ecri+* (cf. <http://ecriplus.fr/>), qui a vu le jour en avril 2018. Ce projet, qui rassemble une quinzaine d'établissements supérieurs français, vise à intégrer davantage dans les cursus de Licence des cours de remédiation à l'écrit pour les étudiants en difficulté, et d'y tester des outils pédagogiques adaptés.

Ainsi, en tant que partenaire, l'UGA va rencontrer un besoin croissant de personnel formé pour animer ces nouveaux cours. **Le parcours 3FE est de ce point de vue un excellent pourvoyeur de formateurs** : tous les étudiants diplômés de ce parcours exercent aujourd'hui une activité professionnelle en lien avec les métiers de la formation, mais ils ne sont pas suffisamment nombreux pour prendre en charge les cours offerts actuellement à l'UGA, et a fortiori les cours qui seront créés à l'avenir. Ainsi, même si, dans cette année de transition, les effectifs n'augmentent pas de manière significative dans le parcours 3FE, **les étudiants qui en seront issus viendront grossir le pool de spécialistes de la formation à l'écrit.**

Notre demande est également motivée par un autre facteur : la fermeture du diplôme, même pour une année, peut **être préjudiciable aux diplômés** du Master DDL du parcours 3FE ; le diplôme étant peu connu car très récent, les recruteurs à la recherche d'informations relatives au contenu de la formation pourraient trouver curieux qu'elle ait déjà disparu du site internet de l'UGA, et de ce fait ne pas accorder grand crédit à sa qualité.

Enfin, notons que si le parcours 3FE a peiné à trouver d'emblée son public et a peu d'inscrits, les 4 cours de spécialité portés par le parcours sont ouverts en tant qu'options dans d'autres parcours (FLE pour le master Didactique des langues, Médiation pour le master Sciences du Langage) et accueillent de fait **des effectifs satisfaisants chaque année** (les cours sont

fréquentés en moyenne par 12 étudiants depuis l'ouverture du parcours). Nous n'avons donc pas d'inquiétude sur le fait que ces cours, dans cette année de transition, soient fréquentés par un nombre d'étudiants permettant largement leur soutenabilité.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soit votée la réouverture du parcours pour l'année 2020-2021. En parallèle, pour la future NOF, nous explorons actuellement plusieurs pistes destinées à augmenter l'attractivité de la formation, décrites ci-dessous.

4. Les perspectives pour augmenter l'attractivité de la formation (NOF 2021-2025)

Notre réflexion vise à améliorer notre stratégie pour atteindre nos publics cibles :

- **Etudiants en formation initiale**

Il s'agira de proposer le parcours sur deux ans, afin de disposer d'un vivier en M1. Les étudiants des parcours Médiation (Master Sciences du Langage) et du parcours Français Langue Etrangère (FLE) (Master Didactique des Langues) fréquentant assidument les cours de spécialité du parcours 3FE (leurs attentes en matière de formation à l'écrit étant proches), les trois équipes pédagogiques concernées ont pour projet de repenser les contenus de formation dans la perspective d'un M1 partiellement mutualisé.

- **Enseignants (du primaire ou du secondaire) ou professionnels en activité déjà titulaires d'un master**, souhaitant soit se recycler dans la formation d'adultes, soit compléter leur activité professionnelle par de la formation d'adultes.

Pour ce public-ci, le format master semble peu adapté. Nous avons donc créé, à la rentrée 2018, un **Certificat Universitaire (CU 3FE)**, formation non diplômante, qui offre exclusivement les 4 cours de spécialité du 3FE (public mutualisé avec celui du Master¹). Ce CU a accueilli une étudiante l'an passé, une autre cette année, ce qui reste insatisfaisant. L'information relative à cette formation mériterait sans doute une meilleure diffusion. L'objectif est ici d'étudier auprès du service de Formation Continue les modalités à adopter pour développer la promotion de cette formation.

- **personnes en activité souhaitant obtenir un diplôme de master en plusieurs années**

Ayant été sollicités à trois reprises au printemps 2019 par des personnes intéressées par ce scénario, nous cherchons à proposer ce parcours de master en formation continue, sous la forme d'UE offertes dans le cadre d'un CU (cursus cette fois diplômante), capitalisables dans le temps.

- **formateurs professionnels non titulaires d'un master souhaitant obtenir un diplôme de master en un an (via un dossier de VAE)**

Il nous semble judicieux de proposer également la formation sous la forme d'un master (1^{ère} et 2^{ème} année) en un an, comme c'est le cas pour l'une des orientations proposées dans le parcours FLES : il s'adresserait à des professionnels bénéficiant d'un congé de formation.

¹ Ces cours ont lieu le soir, de 17h30 à 20h30, ou sous forme de stage sur 4 vendredis, format accessible à des salariés.

Ainsi, la formation pourrait se décliner sous différentes formes, en fonction des besoins et des profils des publics :

1. Etudiants en formation initiale (M1 + M2)
2. Etudiants en formation continue
 - 2a) CU non diplômante proposant la spécialité seule sous la forme de 4 UE
 - 2b) CU diplômante proposant l'intégralité du master M1 + M2 (UE capitalisables en plusieurs années)
 - 2c) Master en 1 an (synthèse du M1 + M2) pour professionnels

Nous sommes convaincus que ces aménagements pourraient permettre au parcours 3FE de trouver rapidement ses publics, et par ce biais, de répondre à la demande en formation à l'écrit qui ne cesse d'augmenter dans tous les secteurs de la société.

Conscients de la complexité de ce dossier, nous avons cherché à clarifier notre demande et espérons vous avoir convaincus de la **nécessité de maintenir le parcours 3FE dans la période charnière que constitue l'année 2020-2021.**

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à cet argumentaire et nous nous tenons à votre entière disposition pour plus ample information.

L'équipe responsable du parcours 3FE:

F. Boch,



C. Frier



Le DETU Master Didactique des Langues,
T. Soubrié



Le DETU Master Sciences du Langage
C. Trimaille



Le directeur du laboratoire LIDILEM, auquel est adossé le parcours 3FE
J.-P. Chevrot



	ENSEIGNEMENTS LIES A LA CREATION D'UN PARCOURS	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF A
Nom du fichier : FVU_F_enseig_creat_parcours_201903V1	Dernière mise à jour : 20/03/2019	Page 1 sur 1

Année Universitaire : 2020-2021
Composante : UFR LLASIC
Diplôme (Licence, Lpro, Master) : Master
Domaine : ALL
Mention(s) : Didactique des Langues
Intitulé Parcours-type envisagé : Formation de Formateurs en Français Ecrit (3FE)
 En **M2**
Responsable pédagogique : Françoise BOCH et Catherine FRIER

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Intitulé de la formation de rattachement (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES		
				CM	CM/TD	TP
Unités d'enseignement de tronc commun (S1)						
UE1 : Formation et évaluation	Master Didactique des langues (DDL)	O	6		48	
EC : Evaluation des apprentissages	DDL					
EC : Ingénierie de la formation et gestion de projets	DDL					
Unités d'enseignement de spécialité						
UE 2 : Approches actuelles en littéracies		O	6		48	
EC : Enseigner la langue écrite -démarches actives						
EC : Cultures de l'écrit et compétences attendues						
UE 3 : Formation professionnelle		O	6		48	
EC : Ateliers de lecture/écriture avec public adulte						
EC : Champ d'action du formateur en français écrit						
UE d'Ouverture (S1)	DDL		9		72	
Choisir 3 UE parmi 7						
UE 4 : Analyse du discours	DDL	X				
UE 5 : Agir professoral	DDL	X				
UE 6 : Pratiques de l'interculturel	DDL	X				
UE 7 : Adaptation, variations et plurilinguisme	DDL	X				
UE 8 : Interactions et violences verbales	Master Sciences du langage (SCL)	X				
UE 9 : Sémantique lexicale	SCL	X				
UE. Engagement de l'étudiant	DDL	X				
UE 10 : Langue (S1)	LANSAD	O	3		24	
Unités d'enseignement de tronc commun (S2)						
UE 1 : Mémoire (S2)			24			
UE 2 : Elaboration de projet (S2)			6		48	
EC : Méthodologie du mémoire (recherche / pro)		O				
Choisir 2 EC parmi 5						
EC : Enquête par questionnaires en ligne	DDL	X				
EC : Exposer un travail de recherche/de stage à l'oral	DDL	X				
EC : Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles	DDL	X				
EC : Démarche ethnographique Intiation	DDL	X				
EC. Démarche ethnographique Approfondissement	DDL	X				
Total ECTS / Semestre			60	0,00	288,00	0,00

ANNEXES 5

Année universitaire concernée : 2020/2021

Date de la demande 13 /12 /2019

Composante : UFR Pharmacie

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Muriel CORNET PU-PH, Mcornet@chu-grenoble.fr

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : **STS**

Intitulé de la formation : THERAPEUTIQUES ET MICROBIOTES

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 0

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 20 Min

Date validation en Conseil de composante : 11 février 2020

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- **Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)**

1- Cette création répond à un besoin régional et national d'une mise à jour des connaissances Concernant le microbiote et pathologies associées et les thérapeutiques à mettre en œuvre pour un public de médecins et pharmaciens sages femmes et diététiciens. Elle correspond à une forte demande de formation par les professionnels de Santé .

2- Pas de formation existante à l'UFR de Pharmacie: Il existe un DU à Paris

3- Adéquation entre la demande et l'offre de formation grâce à l'expertise de l'UFR et des professionnels du CHU et autres intervenants sollicités pour cette formation

- **Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir :**

OBJECTIFS généraux

1. Connaître les grandes lignes de la composition, les fonctions et les méthodes d'analyse du microbiote intestinal

2. Connaître les principes écologiques régissant la stabilité et la résilience du microbiote intestinal

3. Lister les arguments suggérant un rôle causal de dysbioses intestinales dans les maladies chroniques intestinales, l'obésité, le syndrome métabolique, les maladies cardiovasculaires

4. Interpréter les effets de facteurs environnementaux sur le microbiote intestinal notamment l'alimentation

et l'antibiothérapie

5. Maîtriser les interventions thérapeutiques modulant le microbiote

6. Connaître la composition, les fonctions, les modulations et les méthodes d'analyse des autres microbiotes : cutané, respiratoire, vaginal

- **Le public visé** : Pharmaciens, Médecins toutes spécialités, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, diététiciens, infirmiers
- Débouchés professionnels (exemples) : mise à jour des connaissances sur la modulation du microbiote afin de proposer une meilleure prise en charge thérapeutique des patients.

Organisation des enseignements

Période de la formation : début : Janvier fin de formation : juin ou juillet

Localisation Grenoble :

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 56 h

Enseignement Présentiel

En Heures : 20 h

En Jours : 3 jours

Enseignement à distance
(plateforme pédagogique)

Oui * **Non**

36 h de cours enregistrés + quizz d'autoévaluation 2 h

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : **Non**

STAGES: Oui Non

Durée :

Période :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : Sur dossier après validation du responsable pédagogique

Conditions d'admission : pas de pré requis en dehors des diplôme d'exercice demandé

L'admission se fait sur dossier après validation du responsable pédagogique

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_2019 01) EN COURS

Tarifs Formation initiale : néant

Tarifs Formation continue : 1 200€

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM : Hedouin

PRENOM : cathy

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Règlement des études des diplômes universitaires

Année universitaire : Composante : Médecine Pharmacie

Fiche plate forme :

La formation ouvre en 2019-2020 : Oui Non

Type de formation : Diplôme d'université (DU) Diplôme inter-universitaire (DIU)

Intitulé de la formation : Thérapeutiques et Microbiotes

Responsable pédagogique du DU / DIU : Pr Muriel Cornet

Statut de la formation : Création Modification Renouvellement

Date vote Conseil d'UFR :

Date création : rentrée anniversaire 2020-2021

Universités
partenaires

Indiquer les Universités habilitées à délivrer le diplôme :

Régime des publics accueillis dans la formation et effectif :

Formation initiale

Contrat pro

Formation continue

Modalités de l'enseignement :

Présentiel

Enseignement à distance

Effectif prévisionnel :	Répartition par public		_Si DIU Préciser sur Grenoble les effectifs pour ouvrir
Global (max) :	FI :	FC : 50	
Global (Min) :	FI :	FC : 20	

Dépôt RNCP *

Oui

Non

En cours

Envisagé

* RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

Si dépôt RNCP alors préciser :

- le niveau d'entrée en formation : Licence Master

- le niveau prévu en fin de formation (cocher ci-dessous) :

Niveau 4 (Bac , DAEU)

Niveau 6 (Licence)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 7 (Master, DE, DESS, Diplôme d'ingénieur)

Niveau 8 Doctorat, HDR

Plan du dossier

I. Dispositions générales :

Article 1 : Définition et objectif(s) de la formation pour le participant :

Article 2 : conditions d'accès

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

Article 4 : Composition des enseignements

III. Contrôles des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen

Article 6 : Résultats

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité et d'inscription

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation

VI . Annexes :

*** Annexes à remplir**

**** Annexes à remplir en fonction des particularités de la formation.**

- 1. Annexe - Cadre de référence ***
- 2. Annexe - Comité d'organisation ***
- 3. Annexe - Intervenants ***
- 4. Annexe - Enseignement présentiel ***
- 5. Annexe - Programme de formation détaillé ***

- 6. Annexe - Description enseignement à distance ** (à partir page 17)**
- 7. Annexe - Stage pratique ****

- 8. Annexe DPC - Orientations nationales 2016 à 2019 ****
- 9. Annexe DPC - Catégories professionnelles ****

I. Dispositions générales :

<p>Article 1 : Définition et objectif(s) de la formation pour le participant :</p>	<p><i>En 500 caractères max. (12 Lignes) préciser les capacités et compétences à atteindre en fin de formation et après validation :</i></p> <p><i>- décliner les <u>objectifs généraux et spécifiques</u> clairs, détaillés et atteignables dans la durée de l'action</i></p> <p><i>décrire par un verbe ce qui est attendu de l'apprenant à l'issue de la formation (nb) : Il est important de vérifier l'adéquation entre objectifs et professions ciblées</i></p> <p>OBJECTIFS généraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître les grandes lignes de la composition, les fonctions et les méthodes d'analyse du microbiote intestinal 2. Connaître les principes écologiques régissant la stabilité et la résilience du microbiote intestinal 3. Lister les arguments suggérant un rôle causal de dysbioses intestinales dans les maladies chroniques intestinales, l'obésité, le syndrome métabolique, les maladies cardiovasculaires 4. Interpréter les effets de facteurs environnementaux sur le microbiote intestinal notamment l'alimentation et l'antibiothérapie 5. Maîtriser les interventions thérapeutiques modulant le microbiote 6. Connaître la composition, les fonctions, les modulations et les méthodes d'analyse des autres microbiotes : cutané, respiratoire, vaginal <p>Le DU s'organisera en 2 modules. Lors du présentiel initial, il sera proposé une actualisation des connaissances générales et spécifiques sur le microbiote intestinal concernant sa composition, son rôle et ses modulations. Sur le plan pratique, il sera proposé une présentation de la plateforme de e-learning et l'organisation du DU. Lors de la phase de e-learning, les différentes implications du microbiote et de ses dysfonctionnements (dysbiose) en pathologie humaine seront abordées ainsi que les options thérapeutiques permettant de réguler/corriger ces dysfonctionnements. De plus les interventions thérapeutiques ou alimentaires permettant de moduler le microbiote intestinal seront détaillées. Enfin les microbiotes respiratoire, cutané et vaginal seront décrits.</p>
---	---

Public(s)	<p><i>Seront admis à s'inscrire au diplôme :</i> <i>* Les actions pluri professionnelles devront répondre à un besoin de prise en charge pluridisciplinaire ou interprofessionnels des patients par la mise à profit de complémentarité des compétences</i> <i>Pharmaciens, Médecins toutes spécialités, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, diététiciens, infirmiers</i></p>
------------------	--

Article 2 : conditions d'accès	
Action de positionnement pédagogique	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non *Si positionnement préciser les modalités (ex pré test)
2.2 - Conditions d'admission (sur dossier, entretien ...)	Sur dossier
l'évaluation et l'accompagnement de la personne	<p>Quelles sont les modalités d'évaluation et d'accompagnement mise en place pour favoriser le parcours de formation /compétences à atteindre</p> <p>Autoévaluations en ligne et contrôle continu</p>

Pré-requis spécifique(s)	<p><i>En dehors des publics éligibles des pré-requis sont exigés :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <i>*préciser :</i></p>
	<p>Attendu des pré-requis : <i>Si le programme de DPC est intégré à un DU : Il faudra également indiquer en pré-requis s'il est nécessaire de s'inscrire à l'intégralité du cursus ou si on peut s'inscrire à ce seul module.</i></p> <p><i>-Il peut être important de préciser si l'action concerne plus particulièrement une catégorie de professionnels, un type d'exercice, certaines conditions d'exercice, si cela convient plus à un jeune professionnel ou un professionnel ayant déjà une expérience (voire ayant déjà suivi une formation) sur le thème traité etc.</i></p> <p><i>- C'est indispensable pour les phases d'évaluation des pratiques professionnelles et de gestion des risques (il n'y a aucun intérêt à engager dans une action d'EPP qui consiste à travailler concrètement sur ses pratiques des professionnels peu concernés au quotidien par la prise en charge faisant l'objet de la démarche par exemple).</i></p>

II. Organisation des enseignements

Lorsque l'enseignement se fait en totalité ou pour partie à distance il sera décrit également en annexe 6 (conformément à l'article L6353-1 du Code du travail et le décret du 20 août 2014)

Article 3 : Organisation générale des enseignements	
Période de la formation	Mois de début : janvier Mois fin de formation : juin Présentiel 3 jours 20 h ; E-learning 36 h
Durée de la formation	<input checked="" type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 2 ans <input type="checkbox"/> ans
Formation semestrialisée :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Nombre de crédits ECTS :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

A° Enseignement Présentiel	En Heures : 20 En Jours : 3 jours <i>(NB) si plusieurs années : préciser la répartition par années :</i> Année 1 : ... Année 2 : ... année : 3 :
-----------------------------------	--

B° Enseignement à distance (plateforme pédagogique)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui * <input type="checkbox"/> Non * préciser ici les heures d'enseignement : 36 suivant les modalités à décrire en annexe 6
--	---

Soit un total annuel de la formation (A+B) = 56 heures

Stage : Oui * Non

***si oui à décrire en annexe 7**

Informations générales sur condition de stage (en dehors des publics relevant du secteur de la santé :

- **Attention :** un stage pratique peut être prévu pour les publics en formation initiale uniquement si le volume pédagogique de la formation est d'une durée supérieure ou égale à 200h (hors volume horaire du stage)
- **Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours :**

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Durée stage :	heures :	en jours :
Période stage :		

Article 4 : Composition des enseignements :

Préciser ci-dessous les séquences de formation (nom des modules) avec les objectifs et décrire le détail en annexe 5, suivant modalités précisées.

Présentiel 3 jours 20 h Accueil, Introduction, Prise en main plateforme, Composition, fonctionnement, rôle, et modulations du microbiote intestinal (alimentaires, environnementales (naturelles et polluants, pesticides), iatrogènes, activité physique, hygiène, prébiotiques, probiotiques, transfert de flore)

E-learning 18 modules de 2 heures (3 ppt enregistrés de 15 diapos)

Anomalies du microbiote intestinal (dysbioses) dans les pathologies chroniques :

1. Microbiote intestinal et immunité, Allergies et auto immunité
2. Les maladies inflammatoires chroniques intestinales MICI (1)
3. Les maladies inflammatoires chroniques intestinales MICI (2)
4. Cancers et réponses aux immunothérapies
5. Syndromes métaboliques
6. Obésité
7. Microbiote intestinal et maladies du foie
8. Vieillesse
9. Microbiote intestinal et comportements et santé mentale
10. Microbiote intestinal et maladies cardiovasculaires

Modulation et interventions thérapeutiques

11. Entretenir, améliorer, exploiter son Microbiote intestinal : alimentation, prébiotiques
12. Probiotiques et probiotiques ingénierés (Biomédicament vivant recombinant)
13. Composition des produits, sources, risques, preuves ou pas de l'efficacité
14. Analyse du microbiote : les omics (métagénomique, métatranscriptomique métabolomique), protéomique ou autres
15. Analyse du microbiote : les omics (métabolomique)
16. Cibles thérapeutiques et diagnostiques
17. Microbiote respiratoire
18. Microbiotes cutané et vaginal

Mémoire / Rapport / Projets tuteurés : Les responsable précise les modalités (attendus conditions générales, exigences, objectifs...)

Mémoire :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date limite du dépôt : Modalités :
Rapport de stage :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Modalités :
Projets tuteurés :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Modalités :
Autre travail demandé (à rendre par le participant)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Modalités :

III. Contrôles des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen	
5.1 - Assiduité aux enseignements (à préciser)	Présence obligatoire aux 3 journées en présentiel
5.2 - Modalités d'examen	<p>Préciser ici les modalités et critères de notation :</p> <p>Contrôle continu : 30% de la note globale</p> <ul style="list-style-type: none"> - test d'évaluation en ligne 30 min après le présentiel <p>Examen final : 70% de la note globale</p> <ul style="list-style-type: none"> - test d'évaluation en ligne 1h30 (QCM + cas clinique évolutif + rédaction d'une réponse synthétique à une question sur un sujet majeur du programme) - Le test d'évaluation en ligne sera organisé à distance des enseignements en laissant 2 semaines au minimum aux participants pour assimiler l'ensemble des cours. - Le calendrier des tests sera mentionné sur la plateforme <p>Session de rattrapage : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non et si oui période :</p>
5.3 - Remarques et précisions éventuelles concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances(MCC)	
5.4 - Absences aux examens (détailler les règles appliquées en cas d'absence aux examens)	<p><input checked="" type="checkbox"/> En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p>

Article 6 : Résultats	
6.1 - Jury (indiquer les périodes de réunion des jurys)	max 3 semaines après l'examen final

<p>6.2 - Conditions d'obtention du DU-DIU</p>	<p>Avoir obtenu la moyenne globale (contrôle continu avec examen final)</p>
<p>6.3 - Redoublement (indiquer les conditions de redoublement le cas échéant) :</p>	<p>Sous réserve d'accord du responsable pédagogique le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions fixées par l'Université.</p>

IV. Frais de scolarité

<p>Article 7 : Frais de scolarité et d'inscription</p>	<p>Tarifs *: 1200 €</p> <p>Exonération : pour les publics relevant de la formation initiale (1) le tarif est porté à € (2)</p> <p>(1) : pour le public FI, le montant d' « exonération tarifaire » peut être calculé sur la base d'un minimum de 50 % du tarif sans être inférieur à 600 € (2) les frais correspondant à la vie universitaire s'ajouteront à ce montant.</p> <p><i>Ex : Cas des ré inscription suite à une non validation du diplôme : le candidat (FC ou FI) pourra se réinscrire en s'acquittant d'un montant de 300 € (tarif 2018-2019).</i></p> <p><i>*Pour plus de détails se référer aux grilles tarifaires présentées aux conseils de l'UFR et des instances de l'Université pour validation annuelle en CA</i></p>
---	--

*La tarification fait l'objet d'une étude suivant les indications données par l'Université et les frais spécifiques correspondant à l'organisation de la formation (contact service formation continue)

Cathy.hedouin@univ-grenoble-alpes.fr tel 04 76 63 74 87

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation <i>(si nécessaire) :</i>	Préciser : Lorsque la formation est proposée en DPC, le descriptif sera précisé conformément à la réglementation et au cahier des charges compléter annexes 8- 9
--	---

Evaluation satisfaction des participants

En fin de module : écrite orale questionnaire en ligne

En fin de formation : écrite orale questionnaire en ligne

Tout modèle des documents utilisés pour ce type d'évaluation « à chaud » doit être transmis avant le début de la formation au secrétariat de la formation. Ces supports doivent rester disponibles en cas de contrôles :

Un questionnaire d'évaluation (post formation) pour Grenoble, est également transmis aux participants après la fin de leur formation (lien web).

Délivrance du diplôme

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.

VI. Annexes

*** Annexes à remplir**

**** Annexes à remplir en fonction des particularités de la formation.**

1. Annexe - Cadre de référence *:

<p>Analyse des besoins</p>	<p><i>Indiquer brièvement l'analyse du besoin identifié pour l'action proposée et décrire en quoi cette thématique est importante pour les professionnels de santé visés.</i> <i>ex : « cette action s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de l'approfondissement des connaissances des pratiques diagnostiques et des prises en charges thérapeutiques autour de cas cliniques. Elle permet également de comparer les pratiques constatées aux recommandations de la société savante à travers des échanges constatés pendant ces programmes ».</i></p> <p>Les besoins de formation spécifique sur cette thématique sont importants pour les professionnels de santé. En effet, le microbiote a suscité et suscite encore un intérêt croissant de la part des scientifiques et professionnels de santé. Les études associant microbiotes et pathologies chroniques, microbiotes et alimentation ou environnement et les interventions thérapeutiques qui en découlent sont devenues incontournables. Le secteur des produits de santé visant à moduler le microbiote intestinal regroupe des produits très divers et la majorité de l'offre se situe hors du champ médicamenteux. Les indications et l'efficacité démontrée de ces produits méritent des mises au point actualisées et la demande des professionnels de santé pour des conseils ou recommandations clairs est très forte.</p> <p>Il existe un autre DU sur le même sujet en région Ile de France et cette création répond à un besoin régional d'une mise à jour des connaissances. Cette forte demande de formation par les professionnels de santé leur permettra de répondre à la demande d'une patientèle de plus en plus informée.</p>
-----------------------------------	--

<p>Recommandation(s)</p>	<p><i>Préciser les indications(références,date...) concernant les recommandations HAS, ANAES, Sociétés savantes ou Conférences de consensus ou autres données de la littérature ...</i> <i>(nb) Lorsque que ces données apportent des éléments de nature à modifier la pratique professionnelle, elles feront l'objet d'une présentation et d'un échange avec les participants.</i></p>
---------------------------------	--

<p>Mots clés</p>	<p><i>Préciser 3 à 5 mots clés :</i> Microbiote, pathologie chronique, prébiotiques, probiotiques, thérapeutique</p>
-------------------------	---

2. Annexe - Comité d'organisation *

<p>Responsable Pédagogique Sur Grenoble</p>	<p><i>Nom, fonction (coordonnées)</i></p> <p>Muriel Cornet PU-PH Parasitologie-Mycologie, Université Grenoble Alpes Laboratoire TIMC équipe TheREX (https://www-timc.imag.fr/therex) Domaine de la Merci 38706 La Tronche Cedex mcornet@chu-grenoble.fr</p>
<p>Coordonnateur si différent :</p>	<p><i>Nom, fonction (coordonnées)</i></p>
<p>Membres Des Conseils scientifique, Ou Comité pédagogique...</p>	<p><i>Nom, fonction (coordonnées)</i></p> <p>Muriel Cornet PU-PH Parasitologie-Mycologie Université Grenoble Alpes Laboratoire TIMC équipe TheREX Nathalie Kapel PU-PH de Parasitologie-Mycologie Marie-Dominique Desrues PH Pharmacie ou Hélène Pluchart AHU Pharmacie Dalil Hannani CR CNRS Laboratoire TIMC Bertrand TOUSSAINT PU-PH Biochimie- Laboratoire TIMC</p>
<p>Composition du (des) Jury</p>	<p><i>Le jury est présidé par la responsable pédagogique représentant du Conseil pédagogique et ou scientifique.</i></p>

3 .Annexe - Intervenants *

A remplir par année universitaire et module (si besoin)

Les intervenants sont identifiés et seront sollicités pour communiquer d'éventuels liens d'intérêt en lien avec leur intervention.

Prénom NOM	Fonction, Spécialité ou Diplôme)	Statut	Ville	Mail	Temps d'intervention (en h) et préciser si (P) Présentiel ou EAD) à distance	Mission Oui/ non
Dr Judith Aron		MCU-PH	Paris		4h EAD	
Pr Cathy Debier Ou Milena Monteiro		PU-PH EC	Paris Paris		1h30 P 1h30 P	Oui Oui et HC
Pr Laurence Zitvogel		PU-PH	Paris		2h P	Oui
Maat Pharma		Pharmacien	Lyon		2 h P	Oui et HC
Julien Leenhardt ou Hélène Pluchard		AHU Pharmacien	Grenoble		2h P 2h P	 HC
Pr Nathalie Kapel		PU-PH	Paris		1h30 P	Oui
Dalil Hanani		CR	Grenoble		2h EAD	HC
M. Lavie Richard		CR	Paris		2h présentiel 4h EAD	Oui et HC
Pr Laurence Zitvogel OU Romain Dallierere		PU-PH	Paris		2h EAD	

Pr Philippe Girard		PU-PH	Paris		2h EAD	
Audrey le Gouellec		MCU-PH	Grenoble		4 h EAD	
Dr Stéphanie Haim		Pharmacien	Lyon		2H EAD	HC
XXXXX					10h EAD	HC
Antonia Suau Pernet		EC	Grenoble		2 h EAD	

4. Annexe - Enseignement présentiel (cadre général) *

<p>Type d'enseignement :</p>	<p>Donner une estimation horaire de la répartition des cours :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> CM : 100 % <input type="checkbox"/> TD : .. % <input checked="" type="checkbox"/> TP : .. %</p> <p>Total en heures (en EQTD) : Cliquez ici pour taper du texte. Ou détailler par CM (en heures étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte. TD (en heures étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte. TP (en heures étudiant) : Cliquez ici pour taper du texte.</p>
<p>Positionnement de l'apprenant</p>	<p>Organisation de :</p> <p>Pré-test : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Post test (*) : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <i>*En dehors des modalités d'examen</i></p>
<p>Méthodes pédagogiques :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Magistrale(s) <input checked="" type="checkbox"/> Participative(s)</p> <p><i>Si participative(s) : estimer le temps consacré à l'Interactivité : 20 %</i></p> <p>Sous forme de : <input checked="" type="checkbox"/> Cas cliniques <input type="checkbox"/> Ateliers</p> <p><input type="checkbox"/> autres :</p>
<p>Moyens vidéos :</p>	<p><input type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Visioconférence <input type="checkbox"/> Autres</p>

<p>Documents pédagogiques :</p> <p>Communiqués *</p>	<p><input type="checkbox"/> document (s) pour les pré-requis</p> <p><input type="checkbox"/> Document(s) de synthèse</p> <p><input type="checkbox"/> autre(s) préciser :...</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ces documents sont mis en ligne à partir d'une plateforme : SIDES</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>Précisez éléments de bibliographie :</p> <p>livre édité par Biocodex : le microbiote intestinal, un organe à part entière.</p>

* **Rappel** : Les supports communiqués (supports pédagogiques, référentiels d'analyse des pratiques, presse...) utilisent des références scientifiques identifiées. [critères de qualité \(ctrl+clic\)](#)

5. Annexe : Programme de formation détaillé

1) Exemple d'une formation en présentiel .

Décrire les objectifs spécifiques (par intervention au max par ½ journée)

Durée de la séquence	Objectifs	Méthodes (préciser méthodes et moyens utilisé)
9 h a 10h (1h)	Objectif spécifique n°1	Etude de cas clinique
10h à 10 h 30 (30 minutes)	Objectif spécifique n°2	Diaporama
10h 30 12 h 30 (2 heures)	Objectif spécifique n°3	

Présentiel 3 jours : 20 h 6 sessions de cours de 3h

**J1 début 9h30 : Accueil, Introduction, Prise en main plateforme,
10h-12h : Qu'est-ce que le microbiote (historique, développement, composition, fonction et rôle) :
13h30 -15h: Modulation du microbiote (alimentaires, environnementales, activité physique)
15h30 17h : Impact des médicaments sur le microbiote**

**J2 10h-12h : Microbiote Cancer et immunothérapie
14-16h : Microbiote et pathologies inflammatoires digestives**

**J3 9h 10h30 Modulations thérapeutiques : Transfert de flore
11h 12h30 Transfert de flore : aspects règlementaires, nouvelles thérapeutiques, perspectives
13h30 Modulations thérapeutiques (pré-probiotiques, Industriel et Pharmaciens CHUGA)**

2) Une formation « non présentiel » :

6. Annexe - Description si enseignement à distance :

Dans le cadre d'un enseignement à distance compléter les éléments ci-dessous conformément à l'article Art. L6313-2, L6313-8 et L6353-1 du Code du travail, modifiés par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018-art. 4 et 24. (décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018)

Et préciser le nom de la plateforme : **SIDES**

<p>La nature des travaux et les objectifs spécifiques :</p>	<p>Les objectifs spécifiques , la nature des travaux (ex : classe inversée, étude de cas diaporama ...) et le nombre d'heures doit être précisé :</p> <p>Les apprenants devront prendre connaissance des diaporamas sonorisés ou vidéos pour chacun des 18 modules organisés sur la base de 2 h (3 ppt enregistrés de 15 diapos) .</p> <p>Des références bibliographiques leur seront communiquées pour pouvoir approfondir certaines thématiques. les apprenants devront répondre à des tests d'autoévaluation en ligne sous forme de QCM</p>
<p>les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance :</p>	<p>L'exigence d'encadrement humain → un caractère d'interactivité : Préciser la durée (éventuellement)</p> <p>Un forum de discussion entre les participants sera créé sur la plateforme:</p> <p>Les personnes inscrites auront la possibilité de déposer des questions qui seront évaluées par les autres participants. Les réponses nécessaires à une bonne compréhension seront envoyées sous 15 jours par : la responsable pédagogiques</p> <p>-et / ou Le tutorat à distance : <input type="checkbox"/> synchrone ou <input checked="" type="checkbox"/> asynchrone</p>
<p>les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique.</p>	<p>Les enseignements seront accessibles sur la plateforme SIDESS.</p> <p>Aspects pédagogiques : La fonction des questions sur la plate forme permettra aux participants d'obtenir des réponses pour favoriser la compréhension pédagogique et l'intégration dans sa pratique</p> <p>Aspects techniques : une personne sera identifiée pour permettre au participant de régler des difficultés éventuelles en matière de connexion</p>

7. Annexe - Stage pratique

Rappel : Informations générales sur condition de stage :

- Il peut y avoir un stage prévu pour les publics en formation initiale uniquement si le volume pédagogique de la formation est d'une durée supérieure ou égale à 200h (hors volume horaire du stage)
- *Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours :*

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

<p>Cadre de référence de l'analyse de la pratique</p>	<p>Cette étape d'analyse s'appuie sur :</p> <p><input type="checkbox"/> Un Stage : en heures () en jours : ()</p>
<p>Capacités</p>	<p><i>Décrire les capacités ou les compétences attendues avec si besoin des éléments de précision et / ou de quantification.</i> <i>(ex nombre d'actes, cas clinique, récits de situation complexe, EPP...)</i></p>
<p>Structure(s) de stage</p>	<p>Préciser dans quel cadre se fait l'analyse de la pratique :</p> <p><input type="checkbox"/> Lieu(x) agréé(s) par le comité pédagogique</p> <p><input type="checkbox"/> Lieu(x) validé(s) par le responsable ou coordonnateur</p>
<p>Modalités de stage :</p>	<p><input type="checkbox"/> Observateur le participant repère les éléments essentiels de la pratique et identifie les compétences et connaissances attendues.</p> <p><input type="checkbox"/> Acteur accompagné pour permettre au participant d'assumer la prise de responsabilité des actes en supervision directe d'un maître de stage ou référent. Une évaluation doit mesurer l'acquisition des compétences.</p> <p><input type="checkbox"/> Acteur autonome : le participant agit seul avec la possibilité de faire appel à un pair, maître de stage ou référent en cas de difficulté(s).</p>
<p>Evaluation de la pratique (traçabilité)</p>	<p>Préciser les traces d'apprentissage attendues :</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de suivi / présence du candidat</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de suivi avec évaluation du tuteur, maître de stage ou responsable pédagogique</p> <p><input type="checkbox"/> Rapport de stage,</p> <p><input type="checkbox"/> Cas cliniques,</p> <p><input type="checkbox"/> Récit Situation Complexe Authentique (RSCA)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités à préciser :.....</p>

Annexe DPC : Activités et Méthodes

Cette action est proposée dans le cadre d'une action de DPC ? Oui Non

Mémento :

Sur une période triennale, chaque professionnel de santé doit valider un parcours de DPC comportant au moins deux des trois activités identifiées ci-dessous.

Dans le cadre du programme de formation proposé, vous pouvez proposer une seule activité « Activité de formation continue » ou concevoir un programme intégré *

***programme intégré s'il prend en compte au moins deux activités de DPC parmi les 3 suivantes :
« Formation continue * », « Evaluation des pratiques professionnelles »
et « Gestion des risques ».**

Chaque activité fait référence à au moins une méthode identifiée par la Haute autorité santé (HAS) [lien ICI](#)

Vous devrez vous assurer :

- de la pertinence de la méthode HAS choisie par rapport aux objectifs de l'action
- et de la maîtrise de la méthode dans le déroulé pédagogique (support(s) et traçabilité).

** A noter que les questionnaires dits « pré / post tests » sont considérés comme faisant partie de la phase présentielle (il s'agit juste d'une évaluation avant / après).*

Le programme de DPC concerne :

- La totalité de l'enseignement Un module ou des modules *

*Préciser :

Quelle(s) activité(s) DPC se déroule dans le cadre du diplôme ?

- Activité de Formation continue. »
- Activité d'Evaluation des pratiques professionnelles/EPP »

Nom de la formation	DU Thérapeutiques et Microbiotes			
Responsable	Pr Muriel Cornet	Pack =>	1	
type de formation	D.U	UFR	MEDECINE	
Nbre total stagiaires				25
			% / public FC/ FI	Tarif
Nombre stagiaire FC		25	100%	1 200,00 €
Nombre stagiaire / tarif exonéré FC				
Nombre stagiaire / tarif exonéré FI			0%	0,00 €
réinscription				300,00 €
candidat libre				170,00 €
Heures /apprenant	heures maquette prise en compte / grenoble		56	heures maquette
			3	h moy/ jour
	Presentiel global	20	3	jours
	si DIU heures organisées à Grenoble	0	non	si DIU mettre ou
	EAD	36		
	Examen			
MONTANT D'AFFAIRE PREVISIONNEL				30 000,00 €
CHARGES DIRECTES ENSEIGNEMENT (Heures de formation)		Nbre heures	Coût heure	Coût total
	Heures TP (= 0,66*TD)		149,16 €	0,00
	Heures TD (EC-EA)		226,00 €	0,00
	Heures CM (=TD*1,5)Pondérées (EC-EA-HC-		294,00 €	0,00
	Heures maquettes/ Heures TD Ponderees (EC-EA-HC-Vacations)	13	196,00 €	2 548,00
	SOMME	13,00		2 548,00
	Heures TP vacataire (= 0,66*TD)		38,80 €	0,00
	Heures TD vacataire		58,79 €	0,00
	Heures CM	11,00	88,19 €	970,04
	convention partenariat			2 880,00 €
	SOMME	11,00		970,04
	EAD (nombre d'heure à préciser dans onglet FRAIS formation)	18,0	88,19 €	1 587,33
	Autres (honoraires de formation...)		45,00 €	0,00
	SOMME	18,00		1 587,33
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat	Nbre	Coût	Coût total
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	10,00	55,00 €	550,00
	Heure TD vacataire		58,79 €	0,00
	SOMME			550,00
	1) COÛTS ENSEIGNANTS (Heures de formation)	24,00		5 655,37 €
	Autres charges directes UFR	Nbre	Coût	Coût total
	Charges directes de masse salariale par stagiaire	25	268,00 €	6 700,00
	Charges directes de fonctionnement par heure	20	23,00 €	460,00
	Personnels UFR (Cout moyen Biatos) -spécifiques			0,00
	2) COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (hors enseignement)			13 915,37 €
CHARGES INDIRECTES SUPPORT ETABLISSEMENT				
	' Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			200,00
	' Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
Frais spécifiques :	Montant	2 439,50 €		2 439,50 €
	Missions- hotel	1 284,5		
	Restauration groupe	1 155,0		
	Autres	0,0		
	autres	0,0		
	3) TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			2 639,50 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS				22 210,23 €
	MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	26,0%	7 789,77 €	
'COÛTS INDIRECTS				

	UGA/Recettes		10%	3 000,00 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS	FORFAITAIRES dépenses			3 000,00 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS	(I- II)			25 210,23 €
	MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	16%	4 789,77 €	!